La performance au quotidien

RAPPORT ANNUEL 2014

GROUPE GUILLIN HOLDING

RAPPORT ANNUEL 2014

Sommaire

2 Groupe Guillin

6 Rapport de gestion

15 Comptes consolidés

53 Comptes sociaux

67 Assemblée générale mixte

77 Rapports

ATTESTATION DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont ou pourraient être confrontées.

Le Président du Conseil d'Administration
François GUILLIN

1 La stratégie du Groupe Guillin

Une stratégie industrielle et commerciale de qualité qui, sur les marchés de la grande distribution, du commerce traditionnel, de la restauration hors domicile commerciale ou sociale, des fruits et légumes et des industries agroalimentaires, assure à Groupe Guillin le leadership européen dans ses deux activités : l'emballage plastique alimentaire standard thermoformé et le matériel de scellage et de remise en température.

2 Un métier

Le Groupe Guillin se compose de 22 sociétés spécialisées par marchés et par pays, chacune maîtrisant parfaitement l'ensemble de son processus industriel et commercial via la conception de produits standards, le développement d'outillages, la production de feuilles plastique extrudées, le thermoformage et la commercialisation de leurs produits. Les sociétés du Groupe Guillin peuvent ainsi répondre aux attentes de leurs clients avec les meilleurs produits et services, dans les meilleurs délais.

3 Une présence européenne

Parce que l'Europe est un marché aux spécialités nombreuses et aux réseaux complexes, le Groupe Guillin œuvre chaque jour dans le sens d'une offre exhaustive et cohérente, soutenue par une distribution de proximité au maillage dense et performant. La synergie industrielle et géographique de ses filiales, l'intégration complète du processus de production, la recherche permanente de l'innovation permettent aux sociétés du Groupe Guillin de se développer en Europe et d'offrir à leurs clients dans chacun des pays européens un service irréprochable.

4 Une offre de produits innovante, complète et qualitative

- Boîtes pâtissières
- Boîtes traiteurs
- Barquettes à filmer, à sceller
- Vaisselle
- Barquettes, boîtes, alvéoles pour fruits et légumes
- Chariots de remise en température
- Machines de scellage...

5 Une organisation par division

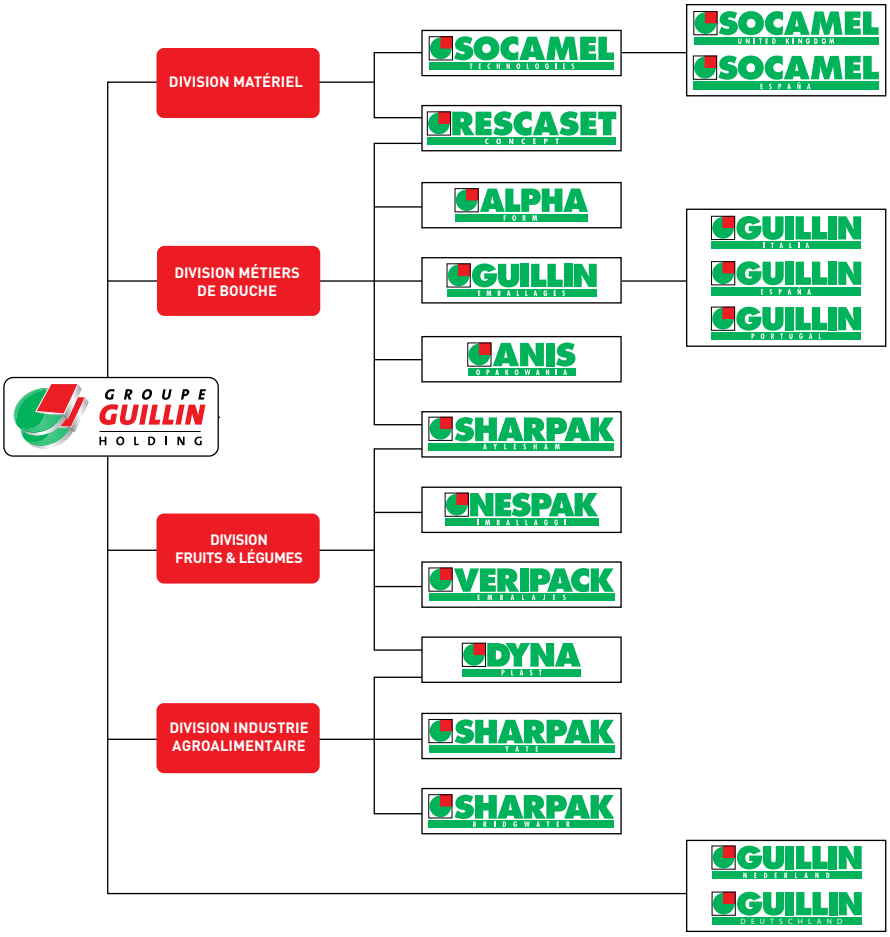

6 Une culture d'entreprise forte

Dans un contexte où la concurrence internationale est forte, l'anticipation est devenue au fil des ans le moteur essentiel du développement du Groupe Guillin. Un certain sens de l'audace autour duquel s'est construit et consolidé un management rigoureux et efficace.
Les compétences humaines fondées sur le professionnalisme, la réactivité, la solidarité et l'inventivité lui permettent une efficacité et un partenariat unique avec ses clients. Une culture d'entreprise au sein de laquelle les hommes et les femmes du Groupe renforcent leurs acquis et s'épanouissent dans une relation dynamique, responsable et constructive. Une culture d'entreprise forte au service du développement harmonieux du Groupe.

7 Le Groupe Guillin en quelques chiffres

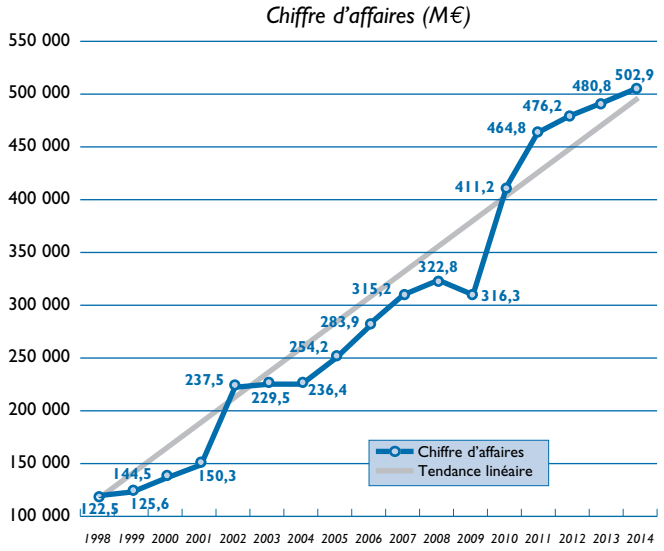

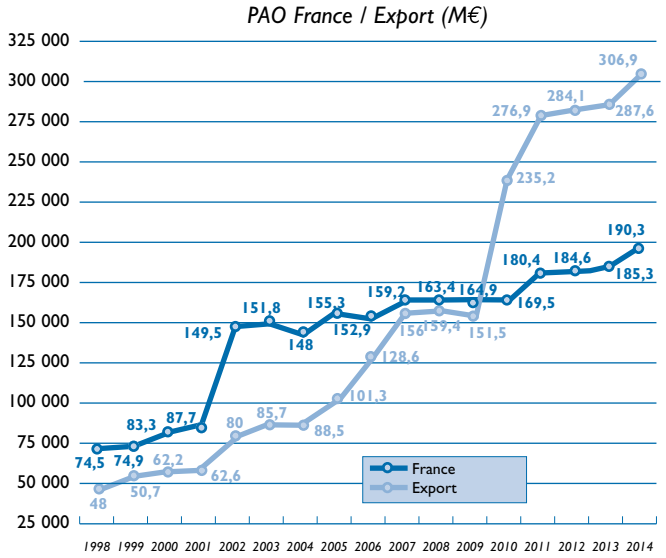

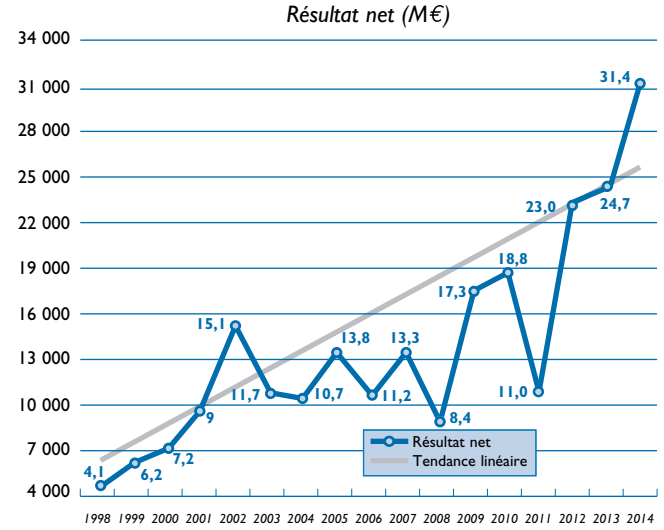

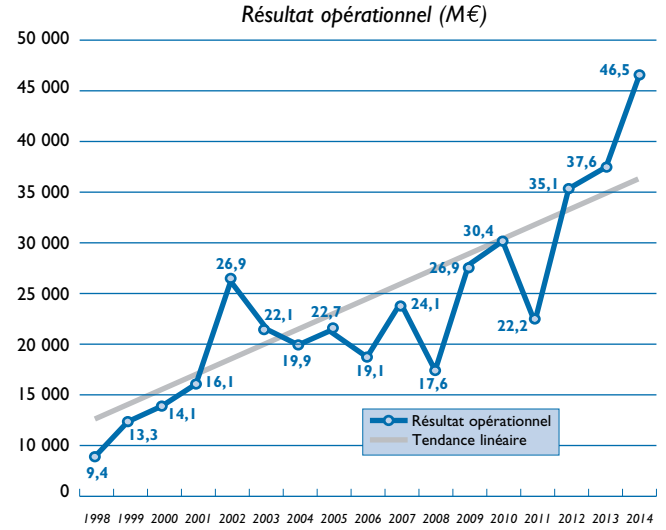

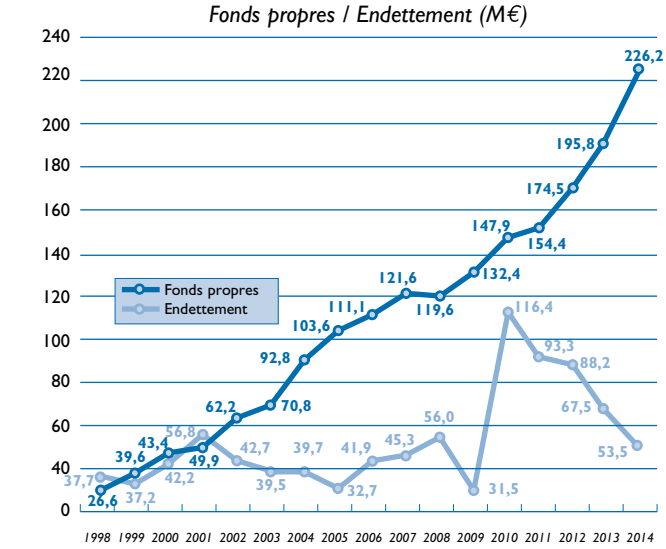

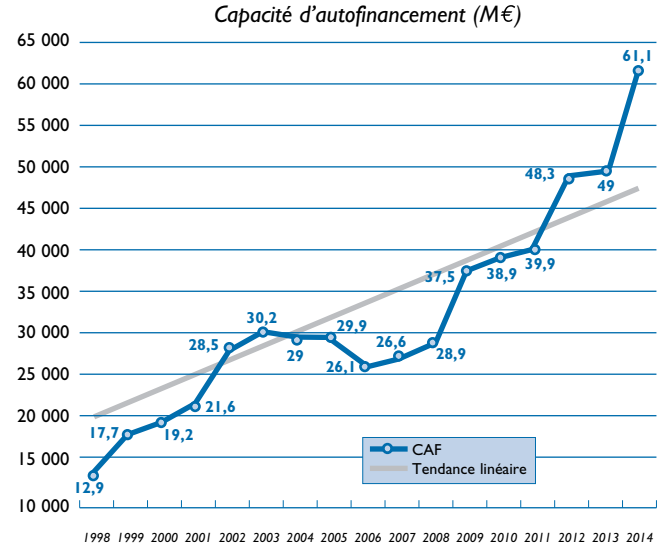

8 Des unités productives et réactives

GUILLIN EMBALLAGES
Zone industrielle - BP 89 - 25290 ORNANS (France)
Tél. 03 81 40 23 00 - Fax 03 81 57 10 59 (département France)
Tél. 03 81 40 23 45 - Fax 03 81 62 15 78 (département Export)
www.guillin-emballages.com

GUILLIN ITALIA
Via Bernini, 6 - 20865 USMATE VELATE (MB) (Italie)
Tél. 039 6014371 - Fax 039 6882169
www.guillin.it

GUILLIN ESPAÑA
C/Cal Pi de l'Olla, 40-42 - ZAL II
08820 EL PRAT DE LLOBREGAT - Barcelone (Espagne)
Tél. 93 652 46 34 - Fax 93 640 69 04
www.guillin.es

GUILLIN PORTUGAL
Rua do Rio Tejo N° 1
2050-540 VILA NOVA DA RAINHA (Portugal)
Tél. 263 101 750 - Fax 263 851 899
www.guillin.pt

ALPHA FORM
291 Route des Pierrelles - 26240 BEAUSEMBLANT (France)
Tél. 04 75 03 79 00 - Fax 04 75 03 14 99
www.alpha-form.com

SOCAMEL TECHNOLOGIES
Lieudit Allivet - 38140 RENAGE (France)
Tél. 04 76 91 21 21 - Fax 04 76 91 21 31
www.socamel.com

SOCAMEL UNITED KINGDOM
Wessex House - 1 Harris Road
CALNE - Wiltshire SN11 9PT (Royaume-Uni)
Tél. 01249 811 396 - Fax 01249 815 014
www.socameluk.co.uk

SOCAMEL ESPAÑA
C/Cal Pi de l'Olla, 40-42 - ZAL II
08820 EL PRAT DE LLOBREGAT - Barcelone (Espagne)
Tél. 93 177 24 00 - info@socamel.es
www.socamel.es

NESPAK IMBALLAGGI
Via Damano, 1- 48024 MASSA LOMBARDA (Italie)
Tél. 0545 979 797 - Fax 0545 979 700
www.nespak.com

ANIS OPAKOWANIA
UL. Przemysłowa 3 - 56400 OLESNICA (Pologne)
Tél. +48 71 399 21 11 - Fax +48 71 399 21 21
www.anis.pl

VERIPACK EMBALAJES
Mogoda, 26-64 - Pol. Ind. Can Salvatella
08210 BARBERÁ DEL VALLÉS - Barcelone (Espagne)
Tél. +34 93 729 20 10 - Fax +34 93 729 35 29
www.veripack.es

DYNA PLAST
BP 128 - Rue Just Meisonasse
89600 SAINT-FLORENTIN (France)
Tél. 03 86 43 81 00 - Fax 03 86 35 15 79
www.dynaplast.com

GUILLIN DEUTSCHLAND
Ostring 57, D-66740 SAARLOUIS (Allemagne)
Tél. 06831 48 77 565 - Fax 06831 48 77 882
www.guillindeutschland.de

RESCASET CONCEPT
2521 Route du Tram - 38690 COLOMBE (France)
Tél. 04 76 91 21 25 - Fax 04 76 91 21 22
www.rescaset.com

SHARPAK AYLESHAM
Aylesham Industrial Estate
AYLESHAM - Kent CT3 3EF (Royaume-Uni)
Tél. 01304 840 581 - Fax 01304 842 207
www.sharpakaylesham.com

SHARPAK BRIDGWATER
Colley Lane Estate
BRIDGWATER - Somerset TA6 5YS (Royaume-Uni)
Tél. 01278 435 000 - Fax 01278 423 019
www.sharpakbridgwater.com

SHARPAK YATE
Highway - YATE - Bristol BS37 7AA (Royaume-Uni)
Tél. 01454 874 100 - Fax 01454 874 101
www.sharpakyate.com

GUILLIN NEDERLAND
Siliciumweg 3 - 3812 SV AMERSFOORT (Pays-Bas)
Tél. 033465 6262 - Fax 033445 0562
www.guillinnederland.nl

1 Environnement économique et météorologique du Groupe Guillin

L'environnement économique du Groupe Guillin est principalement européen avec plus de 95 % de ses ventes sur ce territoire. 2014 nous laissait espérer un retour de croissance significatif en Europe mais cela n'a pas été le cas. L'INSEE dans une note de décembre 2014 précisait : « La légère accélération attendue de l'activité mondiale s'est confirmée à l'été 2014. Les économies développées restent tirées par les pays anglo-saxons, qui semblent avoir trouvé le sentier d'une croissance robuste. La croissance en zone euro est restée modeste (+ 0,2 %), avec une quasi-stagnation en Allemagne et en Italie, alors que l'activité en France s'est révélée un peu plus dynamique que prévu, et que la reprise s'est confirmée en Espagne ».
Le conflit entre l'Ukraine et la Russie, entrainant un embargo, a eu peu d'influence directe sur le chiffre d'affaires du Groupe, celui-ci étant peu présent dans ces pays. Néanmoins, cela a eu quelques conséquences indirectes chez nos clients grossistes et conditionneurs de fruits et légumes ainsi que chez nos clients industriels de la viande impactant très faiblement le chiffre d'affaires du 4e trimestre du Groupe.
Le prix du pétrole exprimé en dollar a baissé tout au long de l'année 2014, puis s'est effondré sur les deux derniers mois. La question est de savoir si cela a eu un impact sur le prix des matières premières plastique payé en euro par le Groupe. En 2014, le prix des différentes matières a évolué de façon opposée et divergente, le PET a baissé dans un pourcentage nettement plus faible que le pétrole, le PS a été quasi stable, en très légère baisse et enfin le PP a même augmenté. Il n'y a donc pas ou peu eu de corrélation statistique en 2014 entre le prix des matières premières exprimé en euro et le prix du baril du pétrole en dollar.
Les aléas climatiques ont une influence notable sur une partie significative du chiffre d'affaires du Groupe. On constate que la météo a été globalement favorable en 2014. Au 1er semestre, les ventes de nos emballages pour les fruits et légumes, pour les barbecues (viande, volaille, charcuterie) ont été favorisées par de bonnes conditions météorologiques. Au 2e semestre, notamment en juillet-août, au cœur de la saison, les vents ont été contraires et notre chiffre d'affaires en a souffert.
Malgré ces contraintes économiques et géopolitiques difficiles et complexes, le Groupe Guillin, grâce à sa stratégie et à son action commerciale dynamique, a vu son chiffre d'affaires net augmenter de 5,1 % par rapport à 2013. Il s'élève à 497,2 M€ au 31 décembre 2014.
Grâce à sa politique d'investissements continue (représentant 7,8 % du CA net en 2014), à ses innovations produits et techniques, ainsi qu'à la motivation et la détermination de ses équipes, le Groupe Guillin a réalisé ses meilleurs résultats historiques pour la troisième année consécutive.

2 Le Groupe Guillin

QUALITÉ / GAMME / SERVICE : LA TRILOGIE DE LA PERFORMANCE

Depuis 1972, ce concept est le moteur de la performance et du développement du Groupe. Considérée comme une exigence absolue pour l'ensemble des activités (conception, production, distribution, commercialisation, organisation), la qualité se concrétise par des certifications ISO et BRC de l'ensemble des sociétés du Groupe et fait l'objet d'actions de sensibilisation régulières et de contrôle auprès des équipes. La politique de gammes s'illustre par la production d'un ensemble de produits homogènes standards offrant une réelle valeur ajoutée marketing pour répondre à toutes les demandes des différents segments de marchés. Enfin, l'esprit de service qui anime chaque collaborateur se fonde sur l'anticipation des besoins, et s'appuie sur une organisation logistique rigoureuse et réactive.

UNE ENTREPRISE PATRIMONIALE

La culture de l'entreprise et son succès découlent directement du "patrimoine humain" constitué par la personnalité et les valeurs du fondateur. Esprit d'équipe, excellence, performance, respect, réactivité, sens du service… sont à l'origine de l'aventure entrepreneuriale. Ces valeurs, aujourd'hui devenues principe d'actions, continuent à guider et à motiver les presque deux mille salariés qui constituent le Groupe Guillin. Fidèle à ses origines, le Groupe, réalisant 497,2 M€ de chiffre d'affaires net, a implanté son siège social à proximité du berceau familial et reste depuis ses débuts majoritairement détenu par la famille Guillin.

UN MANAGEMENT DYNAMIQUE

Chaque jour, le management s'attache à favoriser l'épanouissement et le perfectionnement des compétences des salariés afin qu'ils contribuent au développement harmonieux du Groupe. Ce style de management rigoureux sait concilier efficacement l'esprit d'équipe, la responsabilisation, le respect de l'autre, le dialogue, la transparence et la convivialité. Une politique de formation dynamique offre aux hommes et aux femmes du Groupe les moyens de progresser dans leurs métiers.

DOMAINES D'ACTIVITÉ

Le Groupe Guillin agit sur deux marchés distincts qui suivent chacun des cycles économiques différents :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (alimentation, traiteur, pâtisserie, boucherie…), des fruits et légumes, de la restauration hors-domicile et de l'industrie agroalimentaire ;
- le matériel (chariots de distribution de repas et machines de scellage destinés aux collectivités et aux cuisines centrales).

LA SOCIÉTÉ MÈRE S.A. GROUPE GUILLIN

Pour fédérer et harmoniser ses 21 sociétés réparties dans toute l'Europe, le Groupe Guillin s'appuie sur sa holding basée à Ornans, qui centralise les fonctions stratégiques du Groupe : analyser les potentialités de développement, définir les grandes orientations, fixer les objectifs, favoriser les synergies, impulser les grandes évolutions, décider des investissements stratégiques.
La maîtrise globale de la finance à la consolidation comptable, la définition et le contrôle des budgets de fonctionnement des filiales et le développement de l'informatique, constituent les clefs d'une dynamique de croissance harmonieuse.
La holding emploie 38 personnes regroupées dans cinq directions (juridique, financière, informatique, marketing et affaires sociales) qui jouent le rôle de "fonction support" pour l'ensemble du Groupe, permettant ainsi d'en renforcer la cohérence.
Le chiffre d'affaires de la holding s'élève à 12,9 M€ en progression de 0,7 M€ par rapport à 2013. Ce chiffre est constitué de facturations :

- de prestations de services aux filiales dans les domaines informatique, juridique, financier, social et marketing,
- de redevances pour l'utilisation du logo du Groupe Guillin et pour des licences d'exploitation de marques, modèles et brevets,
- de loyers immobiliers.

Modification de périmètre

2014 a vu la création de deux filiales de distribution :

- dans le secteur « emballages », Guillin Deutschland située en Allemagne à Saarlouis, filiale à 100 % de la SA Groupe Guillin, dont l'activité a débuté en novembre 2014 ;
- dans le secteur « matériels », Tecnologias Socamel 3000 située en Espagne à Barcelone, filiale à 100 % de Socamel Technologies, dont l'activité a commencé au début 2015.

LE SECTEUR "EMBALLAGES"

L'activité du secteur "emballages", en 2014, représente 92,5 % du PAO (Produits des Activités Ordinaires = chiffre d'affaires net des remises, ristournes, participations commerciales et escomptes) de l'ensemble du Groupe Guillin.

1 - L'activité du secteur "emballages"

Le PAO 2014 du secteur "emballages" s'établit à 460,1 M€ contre 438,6 M€ en 2013, soit une progression de 4,9 % pour des volumes en augmentation de 5,1 % traduisant une légère baisse globale des prix de vente. La vente de produits thermoformés du Groupe Guillin progresse en tonnage de 6,4 %, la vente de feuille augmente de 7,7 %. La vente des produits de négoce baisse de 7,7 %, à la suite de l'abandon d'une famille de produits à faible marge, modifiant ainsi de manière significative le mix produit du négoce.

1.1 - L'emballage pour les "métiers de bouche"

Les volumes vendus dans le segment de marché "métiers de bouche" progressent de 0,7 %. Pour répondre à la demande de l'ensemble des acteurs des "métiers de bouche", le Groupe Guillin a conçu une stratégie efficace : développer des gammes d'emballages standards créées, conçues et fabriquées en fonction des contraintes et spécificités de chaque segment de marché.
Le marché du commerce traditionnel et de la grande distribution se caractérise par une diversité de métiers (bouchers, charcutiers, traiteurs, pâtissiers, poissonniers…) aux attentes multiples et variées en terme d'emballages qui doivent être pratiques, hygiéniques, hermétiques esthétiques, scellables, micro-ondables, gerbables, inviolables… Le Groupe Guillin offre une réponse adaptée à chaque besoin à travers des marques déposées : Multipack, Patipack, Actipack, Classipack, Pyramipack, Luckypack, Triptipack, Standipack, Wokipack, Takipack, Luxipack, Freshipack… Le Groupe Guillin est présent sur ce marché au travers principalement de ses filiales Guillin Emballages (et ses filiales commerciales à l'étranger), Alphaform, Anis Opakowania, Rescaset Concept, Sharpak Aylesham, Guillin Deutschland et Guillin Nederland. Chaque société du Groupe Guillin dispose d'une large gamme de produits qui lui sont propres. Celle-ci est complétée par les produits des autres sociétés du Groupe et de négoce externe nécessaires à la satisfaction de ses clients, leur offrant ainsi la gamme la plus étendue.

Guillin Emballages, berceau du Groupe, fut la première société à concevoir, fabriquer et distribuer sur stock des emballages plastique thermoformés standards en grandes séries. Elle vend dans toute l'Europe à la grande distribution, aux professionnels des métiers de bouche et aux industriels de l'agroalimentaire. Elle est dotée d'un outil industriel de haute performance et d'unités de stockage ultra réactives. Au 31 décembre 2014, Guillin Emballages avait trois filiales commerciales et logistiques : en Espagne "Guillin España", en Italie "Guillin Italia" et au Portugal "Guillin Portugal". Guillin Emballages affirme avec dynamisme ses objectifs européens au service du consommateur à travers la grande distribution et l'ensemble de ses distributeurs et filiales. Il convient de noter que les actions de la société GPI UK détenue par Guillin Emballages ont été cédées au 1er janvier 2014 à la société Sharpak Aylesham Ltd, société contrôlée à 100% par Groupe Guillin SA.

Alphaform est le partenaire "emballages" des commerces traditionnels, de la restauration hors domicile (commerciale et sociale) ainsi que des cash and carry. Pour répondre aux besoins de cette clientèle, Alphaform

dispose notamment d'une gamme complète d'assiettes, plats, bols, barquettes, boîtes, plateaux-repas, etc.

Anis Opakowania est un acteur majeur de l'emballage plastique à destination des grandes et moyennes surfaces et des commerces traditionnels en Pologne. Fort d'un bon positionnement stratégique en Europe Centrale, Anis est le vecteur de croissance du Groupe Guillin sur cette zone géographique.

Sharpak Aylesham agit sur le marché britannique de la grande distribution via des gammes de produits spécifiques adaptées aux besoins de ses clients. Sharpak Aylesham continue de renforcer sa pénétration auprès du commerce traditionnel via un réseau de distributeurs incluant les cash and carry mais aussi auprès de la restauration collective.

Dynaplast agit indirectement sur ce secteur d'activité en produisant pour les filiales du Groupe certains emballages en PP et PET en fonction de son savoir-faire.

Rescaset Concept est le promoteur depuis plus de vingt ans du concept de distribution de repas en liaison froide et chaude pour la restauration collective, avec un positionnement important sur le marché français. Elle distribue des lignes de produits à usage unique à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire. Elle fabrique et commercialise les matériels de scellage nécessaires à la bonne utilisation de ses produits.

Guillin Nederland commercialise aux Pays-Bas l'ensemble des gammes métiers de bouche du Groupe Guillin.

Guillin Deutschland, filiale nouvellement créée, commercialise en Allemagne l'ensemble des gammes métiers de bouche du Groupe Guillin.

1.2 - L'emballage pour les fruits et légumes

Les volumes vendus dans le segment de marché "fruits et légumes " ont augmenté sensiblement en 2014 de 6,6 %. Sur ce marché international très compétitif et fortement soumis aux contraintes climatiques, le Groupe Guillin a mis en place une organisation spécifique qui offre à ses clients une proximité, gage d'une réactivité optimale.
Les attentes et besoins des producteurs et conditionneurs de fruits et légumes sont par nature liés aux variations saisonnières, climatiques et locales. Face à cette difficulté, le Groupe a su imaginer et proposer une offre variée et adaptée aux particularités de ce marché.
La commercialisation et la diffusion de ses emballages sont assurées par un réseau dynamique de sociétés spécialisées par pays assurant une réelle proximité avec le client. Chaque société du Groupe offre également sa large gamme à ses sociétés sœurs afin de proposer à leurs clients l'offre la plus large et la plus complète du marché.

Nespak est l'acteur de référence sur le marché italien des fruits et légumes. Elle y développe une large gamme de produits standards type paniers, alvéolaires ou raviers, qui, complétée des produits de ses sociétés sœurs, lui confère une position de leader sur son marché.

Dynaplast propose une offre de produits innovants et à forte valeur ajoutée en PP et PET aux producteurs et conditionneurs de fruits et légumes notamment sur son marché français. Précurseur de nouvelles tendances, Dynaplast a acquis, au fil des années, une reconnaissance certaine auprès du monde agricole.

Veripack Embalajes est la spécialiste espagnole de l'emballage pour les fruits rouges en Europe. Dotée d'un outil industriel puissant, elle conçoit, fabrique et commercialise ses produits en très grandes séries auprès d'une large clientèle.

Sharpak Aylesham est un acteur majeur du marché britannique des fruits et légumes. Possédant une large gamme d'emballages adaptée, elle commercialise ses produits auprès des producteurs et conditionneurs britanniques et irlandais.

Guillin Nederland commercialise aux Pays-Bas l'ensemble des gammes fruits et légumes du Groupe Guillin.

Guillin Deutschland, filiale nouvellement créée, commercialise en Allemagne l'ensemble des gammes fruits et légumes du Groupe Guillin.

1.3 - L'emballage pour les industriels de l'agroalimentaire (IAA)

Les volumes vendus dans le segment de marché "IAA" ont progressé de 11,8 % en 2014, après une année 2013 en hausse de 8 %.

Sharpak Yate est l'acteur historique référant au Royaume-Uni sur le marché de la volaille. Forte d'un outil de production performant, elle offre à ses clients industriels de l'agroalimentaire une large gamme de produits adaptée à leurs besoins.

Sharpak Bridgwater est spécialisée dans la production et la commercialisation d'emballages à destination des industriels de l'agroalimentaire pour le métier de la viande rouge et des plats cuisinés.

Anis Opakowania propose une large gamme de produits spécifiques de calages adaptée aux besoins des industriels de la biscuiterie, de la pâtisserie et du chocolat sur le marché polonais.

Sharpak Aylesham détient un savoir-faire reconnu sur le marché britannique via des gammes de produits spécifiques adaptées aux besoins des industriels de la biscuiterie, de la pâtisserie et du chocolat.

Nespak propose une offre complémentaire de barquettes PSE à destination principalement des industriels de la viande.

Guillin Nederland commercialise aux Pays-Bas l'ensemble des gammes de produits du Groupe à destination des "IAA" (viande rouge, viande blanche, poisson et plats préparés).

Form'Plast, société détenue à 30 % par Groupe Guillin, est spécialisée dans le thermoformage de barquettes à effet barrière pour l'industrie agroalimentaire à destination des produits carnés. Cette participation minoritaire a été cédée le 17 février 2015.

1.4 - La feuille de thermoformage
En marge de son offre d'emballages thermoformés, le Groupe Guillin a développé un savoir-faire complémentaire et cohérent : la production et la commercialisation de feuilles plastique pour le thermoformage haut de gamme. Cet objectif est assuré principalement par **Dynaplast** qui possède une expertise reconnue des thermoformeurs intégrés. Son savoir-faire technologique et son organisation technico-commerciale lui permettent de s'adapter aux cahiers des charges les plus rigoureux, de répondre aux demandes spécifiques et de mettre au service de ses clients une approche marketing de pointe grâce à un laboratoire intégré.

2 - Résultat opérationnel du secteur "emballages"
Le résultat opérationnel du secteur "emballages" s'élève à 43,2 M€ en progression significative de 13,9 M€ soit + 47,4 % par rapport à 2013. Cette hausse s'explique essentiellement par :
- une augmentation des volumes vendus de 5,1 %,
- un gain global sur achats de matières premières dû notamment à la baisse du PET,
- une amélioration générale de la productivité.

LE SECTEUR "MATÉRIELS"

Le marché de la restauration hors domicile comprend la restauration commerciale (sur place ou à emporter) et la restauration sociale (en établissements hospitaliers, scolaires, pénitentiaires, aux maisons de retraite, à l'armée…). Pour garantir aux cuisines des collectivités des solutions de conditionnement et de transport des repas dans les meilleures conditions d'hygiène et de présentation des aliments, le Groupe Guillin conçoit, fabrique, et distribue à travers ses sociétés **Socamel Technologies** et **Rescaset Concept** des équipements destinés à la logistique de distribution en liaison froide et liaison chaude.
Cette activité représente 7,5 % du PAO consolidé du Groupe Guillin. Trois sociétés contribuent au résultat de ce secteur : Socamel Technologies et sa filiale anglaise Socamel UK et Rescaset Concept pour la part de son activité liée à la fabrication et à la commercialisation de scelleuses. Afin de développer ses ventes en Espagne, il a été créé en octobre 2014 une filiale de distribution, Tecnologias Socamel 3000, qui a vu son exploitation débuter en 2015. Le PAO 2014 du secteur "matériels" s'établit à 37,2 M€ contre 34,3 M€ en 2013, soit une augmentation de 8,2 %. Cette croissance a été portée notamment par un fort développement à l'export au cours du 1er semestre 2014.

1 - L'activité du secteur "matériels"
Le Groupe Guillin conçoit et distribue les équipements suivants à destination de la logistique de la liaison froide et liaison chaude :
- machines et lignes de scellage et de conditionnement permettant de conditionner les repas qui seront ensuite refroidis et conservés jusqu'à leur date de consommation,
- fours de remise en température, destinés à la restauration collective, aux établissements scolaires, aux maisons de retraite, aux hôpitaux et aux prisons, produits commercialisés essentiellement en France,
- chariots de distribution et de remise en température destinés principalement à la restauration couchée à l'hôpital et en clinique ; les chariots "Socamel" utilisent "l'air pulsé".

L'association emballages/matériels permet d'offrir au marché un concept global qui consiste à garantir aux cuisines centrales des collectivités des solutions complètes de conditionnement et de transport des repas jusqu'au consommateur final dans des conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de présentation.
Une fois la crise économique surmontée, les conséquences du vieillissement de la population avec l'ouverture de nombreuses maisons de retraites et le développement de nouveaux produits et concepts, doivent permettre de poursuivre le développement de ce secteur notamment à l'international.

2 - Résultat opérationnel du secteur "matériels"
Le résultat opérationnel de ce secteur est en forte progression ; il s'élève à 3,4 M€ représentant 9,1 % du PAO, soit une hausse de 34 % par rapport à 2013. Ce résultat s'explique essentiellement par un fort effet volume. Le résultat opérationnel, ainsi que le chiffre d'affaires augmentent significativement depuis 2012. Le repositionnement stratégique de la politique export explique en partie ces bons résultats.

3 La politique d'investissements et de recherche et développement du Groupe Guillin

POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Le Groupe Guillin investit chaque année entre 4 à 7 % de son chiffre d'affaires afin de maintenir et développer son parc machines et bâtiments et de disposer ainsi d'un outil industriel des plus performants.
En 2014, les investissements réalisés sont en forte hausse. Ils s'élèvent à 39 M€, soit 7,8 % du PAO et concernent essentiellement le secteur "emballages" pour 31,2 M€. Les investissements en machines et outillages s'élèvent à 20,5 M€, ceux en bâtiments à 17,1 M€. L'acquisition et la construction de nouveaux bâtiments ont été nécessaires afin de développer la logistique du Groupe Guillin et d'améliorer la productivité de ce secteur.

Comme chaque année, l'effort d'investissement est important pour acquérir des machines et moules neufs et ainsi garder une longueur d'avance tant technologique que commerciale.
Les investissements prévus en 2015 retrouveront un niveau plus normatif de l'ordre de 6 % du PAO.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Dès son origine, le Groupe Guillin s'est imposé grâce à des produits novateurs et des créations originales. Pour maintenir sa position de leader, la politique d'innovation fondée sur l'écoute des clients et l'anticipation a un objectif majeur : toujours conserver un concept d'avance.

L'anticipation : de l'intuition à l'application
Démarche innée et intuitive chez le fondateur du Groupe, l'anticipation est devenue un principe fondamental, moteur de développement et gage de maintien du leadership sur les marchés. Elle est au cœur des préoccupations des bureaux d'études des sociétés du Groupe dont le rôle est d'imaginer et de concevoir des produits toujours mieux adaptés aux besoins des clients.

L'innovation au cœur du succès
Veille des évolutions et des tendances du marché, détection des besoins émergents, études pour le développement de nouveaux designs, recherche de nouvelles fonctionnalités produits, et de nouveaux matériaux… sont les facteurs clés du succès de la politique d'innovation du Groupe.
Les études et recherches concernent également de nouvelles technologies, plus particulièrement pour l'activité "matériels".
Les produits phares faisant l'objet de nombreuses contrefaçons, une politique active en matière de propriété industrielle a été mise en place dès 1978.
Le Groupe gère aujourd'hui un portefeuille de plus de 300 titres de propriété industrielle.

Le design : un accessoire de séduction stratégique
Souvent considéré comme accessoire, le design est conçu au sein du Groupe Guillin comme une composante essentielle du produit. Sa capacité de séduction et de persuasion tant auprès d'un client, d'un prospect, que du consommateur final est capitale. Toute recherche sur un nouveau produit, qu'il soit destiné au marché des métiers de bouche, des fruits et légumes ou aux industriels de l'agroalimentaire (notamment dans la biscuiterie), intègre en amont une réflexion poussée sur le design pour le rendre attractif, fonctionnel et parfaitement adapté aux besoins de l'utilisateur final.
Comme chaque année, le Groupe Guillin consacre environ 1 % de son PAO à la Recherche et Développement pour le secteur "emballages" et 2,5 % pour le secteur "matériels".
Les efforts de recherche et développement dans les différents secteurs ont pour objectif de permettre au Groupe d'augmenter son offre produit et d'améliorer ses prix de revient par la réduction de la consommation des matières et des énergies, le tout s'inscrivant dans une politique de développement durable.
L'ensemble des coûts de Recherche et Développement est comptabilisé en charges d'exploitation. En effet, les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères de la norme IAS 38. L'avantage concurrentiel et technologique du Groupe ne se manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

4 L'activité du Groupe Guillin en 2014

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

1 - Compte de résultat
Le PAO du Groupe s'élève à 497,2 M€ en progression de 5,1 % par rapport à 2013 où il s'établissait à 473 M€. A taux de change constant, le PAO aurait été de 492,1 M€, soit une augmentation de 4 %, la livre sterling ayant augmenté en moyenne de 5,3 % par rapport à 2013.
Le PAO du secteur « emballages » s'établit à 460,1 M€ contre 438,6 M€ en 2013, soit une progression de 4,9 % pour des volumes en augmentation de 5,1 % traduisant une légère baisse globale des prix de vente. La vente de produits thermoformés du Groupe Guillin progresse en tonnage de 6,4 %, la vente de feuille augmente de 7,7 %. La vente des produits de négoce baisse de 7,7 % suite à l'abandon d'une famille de produits à faible marge, modifiant ainsi de manière significative le mix produit du négoce.
Le PAO du secteur « matériels » s'établit à 37,2 M€ contre 34,3 M€ en 2013, soit une augmentation de 8,2 %. Cette croissance a été portée notamment par un fort développement à l'export au cours du 1er semestre 2014.
Les prix des matières premières en 2014 ont subi des évolutions divergentes et opposées.
En effet, par rapport à 2013, le PS (polystyrène) a vu son prix moyen diminuer faiblement, le PP (polypropylène) a légèrement augmenté, le PET (polyéthylène téréphtalate) a vu ses cours baisser modérément tandis que les cours du pétrole exprimés en dollar ont baissé fortement en 2014. Il n'y a donc pas de corrélation statistique en 2014 entre le prix du pétrole et celui des matières premières plastique.
La marge du Groupe augmente de 7,3 % par rapport à 2013 soit de 18 M€ en valeur. Elle se décompose par secteur de la façon suivante :

- La marge du secteur « emballages » augmente de 7,5 % par rapport à 2013, soit 17 M€. Cette variation s'explique par :
  - un gain lié à la hausse des volumes,
  - un gain sur achats, essentiellement dû à la baisse du PET qui a plus que compensé l'augmentation du PP,
  - une perte due à la baisse des prix de vente.

La marge représente 52,9 % de la production contre 51,2 % en 2013.

- La marge du secteur « matériels » progresse de 1 M€, soit + 5,4 % par rapport à 2013 grâce à une politique volontariste de développement de l'activité.

Le résultat opérationnel s'élève à 46,5 M€ en augmentation de 8,9 M€ soit + 23,7 %, il représente 9,4 % du PAO.
Le résultat opérationnel (récurrent) a**vant autres produits et autres charges** augmente de 15,3 M€, soit + 39,9 % par rapport à 2013, il s'élève à 53,5 M€ au 31/12/2014 contre 38,2 M€ en 2013.
La progression significative du résultat opérationnel est due à l'augmentation de la marge brute (marge sur matières premières, emballages…), à l'amélioration de la productivité et à la rentabilité du Groupe concernant aussi bien les frais variables, les frais fixes et les charges de personnel.
Les autres achats et charges externes augmentent globalement de 1 %.
Les charges variables progressent seulement de 1,1 %, elles représentent désormais 11,2 % du PAO contre 11,6 % en 2013, démontrant ainsi une amélioration de la productivité du Groupe donc de sa rentabilité. Il est à noter également une diminution du coût du transport de l'électricité en France et en Italie suite à une baisse de la taxe relative à ce coût. Les frais fixes sont toujours bien maîtrisés puisqu'ils représentent 5,8 % du PAO contre 6 % en 2013. Les coûts d'entretien représentent un peu moins de la moitié des coûts fixes, ils restent néanmoins élevés afin de maintenir l'outil industriel, toujours plus important, à un très haut niveau de performance.
Les frais de personnel augmentent de 2,6 %, pour des volumes progressant dans l'emballage de 5,1 %, démontrant ainsi l'amélioration de la productivité du Groupe. En effet, les frais de personnel représentent 19,4 % du PAO contre 19,8 % en 2013. Grâce aux bons résultats des sociétés et à la politique de redistribution du Groupe, l'intéressement et la participation en France augmentent de 28,7 %.
Les autres charges opérationnelles progressent de 6,8 M€ par rapport à 2013. Le Groupe a provisionné un certain nombre de litiges (voir annexe consolidée au paragraphe 2.26 sur les risques juridiques).
Le coût de l'endettement financier diminue de 0,5 M€ soit 18,8 %. Cette baisse des frais financiers s'explique par le désendettement du Groupe et par la baisse des taux qui ont atteint des niveaux historiques des plus bas, du jamais vu en France, proche de 0 %.
Le résultat net s'élève à 31,4 M€ en progression de 27 % par rapport à 2013. Cette hausse de 6,7 M€ s'explique essentiellement par :
- un accroissement du résultat opérationnel récurrent de 15,3 M€, dû principalement à une hausse de la marge de 18 M€,
- une augmentation importante des autres charges opérationnelles de 6,8 M€,
- une amélioration du résultat financier de 2,1 M€,
- une hausse de la charge d'impôts de 4,4 M€.

La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt s'élève à 61,1 M€, en progression de 24,7 % par rapport à 2013 et représente 12,3 % du PAO. Cette capacité d'autofinancement en augmentation significative traduit la rentabilité du Groupe et sa bonne santé financière.
Le Groupe Guillin réalise pour la troisième fois consécutive ses meilleures performances historiques (résultat opérationnel, résultat net, cash flow) dans un environnement économique et financier difficile et complexe à appréhender.

2 - Bilan
Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 226,2 M€ en progression de 30,4 M€ par rapport à 2013.
Le Groupe Guillin s'est désendetté en 2014 de 14 M€, la dette s'élève à 53,5 M€ au 31 décembre 2014. Le gearing est de 0,24 contre 0,34 en 2013. Ce désendettement est dû essentiellement à l'augmentation de la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et avant impôt de 16 M€.
La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et avant impôt s'élève à 76,7 M€, en progression de 26,2 % par rapport à 2013.
La dette financière nette de 53,5 M€ représente 0,7 année de cash flow avant coût de l'endettement financier net et impôt.
Le Groupe Guillin a donc au 31 décembre 2014 une situation financière saine et solide.

3 - Affectation du résultat
L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se soldant par un bénéfice de 16 871 561,79 euros, de la manière suivante :
- aux actionnaires à titre de dividendes pour : 7 040 925,00 €
- après prélèvement du report à nouveau pour : 10 024,00 €
- le solde, soit la somme de : 9 840 660,79 €
  étant affecté à la réserve ordinaire.

Par conséquent, le dividende par action est fixé à 3,80 €.

La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.
L'assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la loi de finances pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, dont le taux est fixé à 21 % à compter du 1er janvier 2013.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2014

Aucun événement important à la date du 31 mars 2015 ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice 2014, qui soit de nature à modifier les comptes 2014.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1 - Contexte économique
La plupart des prévisionnistes et des analystes prévoient une embellie en 2015, notamment au 1er semestre. En effet, dans la zone euro, un certain nombre de freins se sont desserrés depuis l'automne 2014. La dépréciation de l'euro depuis l'été 2014, la forte baisse du pétrole au dernier quadrimestre 2014 sont des facteurs économiques favorisant une reprise de la croissance. Néanmoins, l'environnement géopolitique de l'Europe reste difficile et complexe et constitue un frein au retour de la croissance. Le prix des matières premières plastique en 2015 reste une énigme, après une baisse fin 2014, des hausses semblent s'annoncer. La déflation des prix est une contrainte économique qui interpelle le Groupe Guillin, celui-ci mettra tout en oeuvre pour la gérer au mieux, en bon père de famille.

Compte tenu des conditions économiques, géopolitiques et météorologiques toujours incertaines, il est impossible de faire toute prévision ou pronostic pour 2015.
Le Groupe Guillin continue à prendre toutes les dispositions nécessaires pour s'adapter en permanence à ces environnements complexes, comme il a su le faire en 2014 en réalisant ses meilleurs résultats historiques pour la troisième année consécutive.
Le Groupe Guillin demeure très serein et confiant quant à son développement et à son avenir grâce à ses innovations, ses nouveaux produits, ses investissements industriels et financiers très significatifs, sa réactivité commerciale et industrielle, sa position sur des marchés européens porteurs et sa capacité à générer du cash flow.

2 - Contentieux : Droit de la concurrence et Brevet

a) Comme nous vous en avions tenu informés dans les rapports annuels précédents (2011, 2012 et 2013), la CNC Espagnole (Comision Nacional de la Competencia) a mené une enquête sur des présomptions d'entente illégale qui se seraient produites entre 1999 et 2006 sur le marché des emballages pour fruits et légumes en Espagne. Groupe Guillin ayant acquis en juin 2006, via sa filiale Veripack Embalajes, certains actifs spécifiques concernant les emballages pour le marché des fruits et légumes de la société Autobar Packaging Spain, se trouve ainsi avoir été soumis à cette enquête. La CNC a rendu publique les conclusions de son enquête et a notifié à Veripack Embalajes une amende d'un montant de 2,85 M€ dont le Groupe Guillin est tenu comme étant solidairement responsable à hauteur de 2,25 M€. Groupe Guillin conteste vigoureusement le bien fondé des conclusions de la CNC ainsi que le montant de la sanction. En effet, le Groupe Guillin considère ne pas être responsable des agissements d'Autobar Packaging Spain devenue Veriplast, société toujours en activité sous le nom d'ITC Group Bilbao SA.

Une procédure de recours avait été engagée par Veripack Embalajes pour faire valoir ses droits. La cour d'appel de Madrid a ordonné à la CNC de recalculer le montant de l'amende de 2,85 M€ sur une période réduite soit de juin 2006 à mars/avril 2007, ce qui devrait engendrer un effet positif sur le montant de l'amende. La Société Veripack Embalajes a engagé un pourvoi en cassation pour faire valoir ses droits. La décision de la Cour suprême espagnole est toujours en attente.

Dans la continuité de ce litige toujours en cours, l'un des défendeurs au cartel a assigné, au plan civil, les clients qui auraient subi un préjudice du fait de l'existence du cartel et les prétendus autres cartellistes et certaines entités du Groupe Guillin devant le tribunal de Bologne en Italie. Les clients ont présenté des demandes reconventionnelles en dommages et intérêts au plan civil que nous contestons fermement.

b) A la suite d'une demande d'information de la Commission européenne – DG Competition concernant la filiale Nespak en Italie depuis 2008, il s'avère que cette action a fait l'objet d'une notification de griefs le 28 septembre 2012. Nespak et Groupe Guillin ont adressé leurs observations, en réponse, à la Commission européenne, le 17 janvier 2013. Une demande d'informations complémentaires a été présentée par la Commission européenne en mai 2014. La Commission européenne a présenté une nouvelle demande d'information le 16 mars 2015. Au 31 mars 2015, la décision de la Commission européenne est toujours en attente.

A ce jour, il n'est pas possible de déterminer si Nespak et Groupe Guillin, en tant que société faîtière, seront condamnées par la Commission européenne, ni si elle leur infligera une éventuelle amende. Cependant et compte tenu des deux demandes d'informations de la Commission européenne en mai 2014 et mars 2015, des évolutions de la réglementation et de la jurisprudence de la Commission, il est apparu souhaitable et prudent d'intégrer une provision liée à cette procédure.

c) Un concurrent américain a engagé un procès en contrefaçon d'un brevet contre Socamel Technologies, aux Etats-Unis, en septembre 2014. Socamel Technologies conteste fermement ces allégations et remet en cause tant la validité du brevet que l'existence d'une contrefaçon. Toutefois, en raison de la durée et des coûts importants associés à une telle procédure aux Etats-Unis, il est apparu prudent d'intégrer une provision liée à ce litige.

RÉMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2014 aux organes de direction du Groupe Guillin dans le cadre de leurs fonctions dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0,6 M€ net de charges et d'impôts.

5 Les risques liés à l'activité du Groupe Guillin

L'information relative aux risques du Groupe est disponible dans l'annexe consolidée au paragraphe 2.26.

6 Délais de paiement des fournisseurs du Groupe Guillin

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, ci-après est précisée la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes fournisseurs et des comptes rattachés de Groupe Guillin SA s'élèvant à 522 K€, contre 548 K€ en 2013.

	2014 en K€	2013 en K€
Factures non parvenues	278	126
Échéances à moins de 60 jours	244	422
Litiges et avoirs à plus de 60 jours	0	0

7 Le Groupe Guillin et la bourse

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Le cours le plus haut de l'année 2014 a été de 174 € le 7 juillet 2014 et le plus bas à 91,55 € le 3 janvier 2014. Le cours moyen sur l'année a été de 128,92 €. Le cours de clôture au 31 décembre 2014 était de 156,78 € contre 91,55 € au 31 décembre 2013. La variation sur l'année 2014 a été de + 71,3 %, sachant que l'indice du CAC MID&SMALL a progressé de 8,4 %.

En 2014, il a été échangé 244 420 titres pour une valeur de 29,2 M€. En 2013, il a été échangé 177 773 titres pour une valeur de 14,5 M€.

Le Groupe Guillin poursuit une communication régulière en maintenant son contrat avec un diffuseur professionnel agréé par l'AMF. Par ailleurs, Groupe Guillin SA est accompagnée par Gilbert Dupont en qualité de Listing Sponsor.

Groupe Guillin SA a réalisé des opérations d'achat et de vente de ses propres actions en 2014, qui se décomposent de la manière suivante :

	Quantités	Valeurs du portefeuille	Cours moyen unitaire de l'action	Prix de vente	Cours moyen unitaire de la transaction
Titres au 01/01/2014					
Contrat d'animation	1 652	147 507,41	89,29		
Contrat croissance externe	3 413	132 742,00	38,89		
Total	**5 065**	**280 249,41**	**55,33**		
Achats	29 938	3 877 641,40	129,52		
Ventes	- 30 321	- 3 831 340,02	126,36	3 859 643,60	127,29
Titres au 31/12/2014					
Contrat d'animation	1 269	193 808,79	152,73		
Contrat croissance externe	3 413	132 742,00	38,89		
Total	**4 682**	**326 550,79**	**69,75**		

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Participations dans le capital de la Société

En application de l'article L 233-13 du Code de commerce, les indications suivantes sont communiquées en fonction des informations reçues en vertu des dispositions des articles L 233-7 et L 233-12 du Code de commerce :
Identité des personnes morales ou physiques détenant plus de 5 %, 15 %, 20 %, 25 %, 50 % et 66,66 % du capital social ou des droits de vote au 19 mars 2015.

Seuils	Actions	Droits de vote AGM
5 %	Stock Picking France	Stock Picking France
10 %		
15 %	SC L'Atelier SC Le Château	
20 %	SC La Brayère	SC L'Atelier SC Le Château
25 %		SC La Brayère
30 %		
33,33 %		
50 %	SC La Brayère [1] SC L'Atelier [2] SC Le Château [3] Famille Guillin [4]	
66,66 %		SC La Brayère [1] SC L'Atelier [2] SC Le Château [3] Famille Guillin [4]
90 %		
95 %		

[1] [2] [3] [4] SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et Famille Guillin agissent de concert.

Participation des salariés au capital social
Vu les dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, il est précisé qu'aucun salarié de la Société ne détient de participation au capital qui soit matérialisée par des titres faisant l'objet d'une gestion collective (« Plan d'Epargne d'Entreprise - PEE » ou « Fonds Commun de Placement d'Entreprise - FCPE ») ou qui soit sujet à une quelconque mesure d'incessibilité.

Attribution d'actions gratuites aux salariés de la Société
Les bénéficiaires des actions gratuites sont sélectionnés en fonction de leur niveau de responsabilité et de leur performance individuelle. Les actions sont attribuées définitivement après un délai de deux ans et sont librement cessibles après un délai de quatre ans à compter de la date d'attribution initiale.
Au titre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2012, aucune action gratuite n'a été attribuée au cours de l'exercice 2014.

Participation dans le capital d'autres Sociétés
Il n'existe aucune participation croisée entre Groupe Guillin SA et une ou plusieurs sociétés.

Dépenses non déductibles
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39-4 dudit Code, s'élève à 25 478 euros au titre de l'exercice 2014 et que l'impôt supporté à ce titre est de 8 772 euros.

Montant des dividendes des trois derniers exercices
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé, au cours des trois derniers exercices, à la distribution des dividendes par action suivants :

Au titre de l'exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2013	2,00 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2012	2,00 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2011	2,00 €	NÉANT	NÉANT

Filiales
Conformément aux dispositions de l'article L.233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations détenues par la Société figure à la note 20 des comptes sociaux.

Résultats des 5 derniers exercices de la Société
Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 alinéa 2 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des 5 derniers exercices figure au paragraphe 6 des comptes sociaux.

Conventions réglementées article L.225-38 du Code de commerce
Nous vous informons que les commissaires aux comptes ont été régulièrement informés des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et autorisées par le conseil d'administration durant l'exercice écoulé.
Le conseil d'administration a, en date du 7 janvier 2014, autorisé la signature de l'avenant n°3 du 7 janvier 2014 au contrat de crédit revolving du 7 décembre 2005 entre la société Groupe Guillin et la société Anis Opakowania, avenant ayant pour objet la conversion en zlotys polonais du prêt en euros et l'augmentation du montant maximum de ce prêt pour le porter à 30 000 000 PLN.

Conventions au titre de l'article L.225-102-1 du Code de commerce
Nous vous informons de l'existence de contrats de licence de droit d'auteur portant sur un modèle d'emballage pour aliments créé par Monsieur François Guillin ; ces contrats ont été conclus entre d'une part Monsieur François Guillin, et d'autre part chacune des sociétés Alphaform, Guillin Emballages, et Sharpak Aylesham qui est venue aux droits et obligations de la société GPI UK au 1er janvier 2014.

Situations des mandats des administrateurs
Les mandats d'administrateurs de deux administrateurs arrivent à expiration à l'issue de l'assemblée générale. Il sera proposé à l'assemblée générale de les renouveler pour une nouvelle période de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera, en 2021, sur les comptes du dernier exercice clos. Ce renouvellement permettra de maintenir la parité hommes-femmes au sein du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCES ET DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délégation	Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE L 225-129-6 C Com	Autorisation d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions L 225-209 C Com	Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux
Assemblée générale d'autorisation	AGM du 6 juin 2014 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 6 juin 2014 Délégation de compétence Durée 24 mois	AGM du 24 mai 2012 Délégation de compétence Durée 38 mois
Montant autorisé	344 000 €	Indéterminé dans la limite de 10% du capital	Indéterminé dans la limite de 10% du capital
Utilisation par le Conseil	Néant	Néant	Néant

COMPTES CONSOLIDÉS

1 Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)		31/12/2014	31/12/2013
Produits des activités ordinaires	Note 18	**497 173**	**472 953**
Autres produits de l'activité			4
Variation des stocks de produits en cours et produits finis		- 877	3 370
Production immobilisée		1 040	1 134
Achats consommés	Note 19	- 232 446	- 231 116
Autres achats et charges externes	Note 20	- 84 370	- 83 525
Impôts et taxes	Note 21	- 5 584	- 5 295
Charges de personnel	Note 22	- 96 335	- 93 861
Dotations aux amortissements	Note 23	- 24 282	- 25 182
Dotations aux provisions	Note 24	- 851	- 265
Résultat opérationnel avant autres produits et autres charges		**53 468**	**38 217**
Autres produits d'exploitation	Note 25	1 452	1 437
Autres charges d'exploitation	Note 26	- 1 607	- 2 066
Autres charges opérationnelles	Note 27	- 6 800	
Résultat opérationnel		**46 513**	**37 588**
Coût de l'endettement financier net	Note 28	- 2 307	- 2 840
Autres produits financiers	Note 29	1 887	890
Autres charges financières	Note 30	- 1 523	- 2 071
Quote-part dans les résultats des participations associées	Note 6	105	56
Résultat avant impôt		**44 675**	**33 623**
Impôts sur les résultats	Note 31	- 13 284	- 8 908
Résultat net		**31 391**	**24 715**
Attribuable au Groupe		31 389	24 714
Attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle		2	1
Résultat par action (en euros)	Note 33	**16,99**	**13,38**
Résultat dilué par action (en euros)	Note 33	**16,99**	**13,38**

2 Etat du résultat global consolidé

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net de la période	**31 391**	**24 715**
Ecarts de conversion	3 501	- 1 443
Variation de la juste valeur : - des couvertures de flux de trésorerie - sur instruments de couverture d'investissement dans une activité à l'étranger	 435 - 1 174	 1 101 917
Effet d'impôt	255	- 695
Sous total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat	**3 017**	**- 120**
Profit (perte) actuariel (le) sur engagements retraite	- 465	343
Effet d'impôt	151	- 99
Sous total des éléments qui ne seront pas reclassés en compte de résultat	**- 314**	**244**
Résultat global total	**34 094**	**24 839**
Dont attribuable au Groupe	34 092	24 838
Dont attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle	2	1

3 Bilan consolidé

ACTIF (En milliers d'euros)		31/12/2014	31/12/2013
Actifs non courants			
Goodwill	Note 4	54 169	52 857
Autres immobilisations incorporelles	Note 4	801	695
Immobilisations corporelles	Note 5	188 240	172 732
Participations dans les entreprises associées	Note 6	1 279	1 225
Autres actifs financiers non courants	Note 6	296	288
Impôts différés actif	Note 31	10 249	7 906
Total des actifs non courants		**255 034**	**235 703**
Actifs courants			
Stocks et en-cours	Note 7	68 986	67 125
Créances clients	Note 8	99 489	95 912
Créances d'impôt sur les sociétés		551	689
Autres créances et actifs courants	Note 9	7 183	5 261
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 10	32 564	30 966
Total des actifs courants		**208 773**	**199 953**
Total actif		**463 807**	**435 656**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (En milliers d'euros)		31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres			
Capital		11 488	11 488
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 929	4 929
Réserves consolidées		178 378	154 685
Résultat consolidé - Attribuable au Groupe		31 389	24 714
Capitaux propres - Attribuables au Groupe		**226 184**	**195 816**
Intérêts ne conférant pas le contrôle sur réserves		13	14
Intérêts ne conférant pas le contrôle sur résultat		2	1
Intérêts ne conférant pas le contrôle		**15**	**15**
Total capitaux propres		**226 199**	**195 831**
Passifs non courants			
Provisions pour retraite et autres avantages à long terme	Note 12	10 338	10 937
Autres provisions non courantes	Note 13	12 167	6 048
Emprunts et dettes financières long terme	Note 14	58 794	71 045
Impôts différés passif	Note 31	13 855	14 116
Total Passifs non courants		**95 154**	**102 146**
Passifs courants			
Provisions courantes	Note 13	1 583	917
Emprunts et dettes financières court terme	Note 14	27 302	27 435
Dettes fournisseurs	Note 15	71 485	74 333
Dettes d'impôt sur les sociétés		1 412	1 265
Autres dettes et passifs courants	Note 16	40 672	33 729
Total Passifs courants		**142 454**	**137 679**
Total capitaux propres et passifs		**463 807**	**435 656**

4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)		31/12/2014	31/12/2013
Résultat net consolidé		**31 391**	**24 715**
Quote-part de résultat des participations associées		- 105	- 57
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs nettes sur actifs non courants	Note 35.2	24 276	25 189
Dotations nettes aux provisions		851	565
Plus values et moins values de cessions		197	- 139
Autres produits et charges calculés	Note 35.4	4 514	- 1 267
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**61 124**	**49 006**
Coût de l'endettement financier net		2 307	2 840
Charge d'impôts (y compris différés)		13 284	8 908
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**76 715**	**60 754**
Impôts nets versés	Note 35.1	**- 13 506**	**- 15 617**
Variation des stocks nets de dépréciation		- 1 861	- 776
Variation des clients nets de dépréciation		- 3 577	- 1 152
Variation dettes fournisseurs		- 2 848	2 727
Variation des autres dettes et créances		1 392	1 953
Total variation du Besoin en Fonds de Roulement		**- 6 894**	**2 752**
Flux net de trésorerie généré par l'activité		**56 315**	**47 889**
Acquisitions d'immobilisations industrielles		- 39 015	- 22 439
Cessions d'immobilisations		481	511
Variation des créances et dettes sur immobilisations		2 250	- 651
Autres flux liés aux opérations d'investissement		51	54
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		**- 36 233**	**- 22 525**
Nouveaux emprunts		11 684	9 563
Remboursements emprunts		- 24 899	- 24 661
Intérêts payés		- 2 331	- 2 876
Dividendes versés		- 3 697	- 3 695
Rachats ou ventes d'actions propres	Note 11.2	- 18	66
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**- 19 261**	**- 21 603**
Incidence des écarts de conversion		1 326	- 151
Variation nette de la trésorerie		**2 147**	**3 610**
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		**28 180**	**24 570**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	Note 35.3	**30 327**	**28 180**

5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Écarts de conversion	Réserve de couverture d'investissements nets à l'étranger	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Écarts actuariels nets	Résultat	Capitaux propres Part du Groupe	Capitaux propres Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres Total
Au 31/12/2012	**11 488**	**4 929**	**134 361**	**- 322**	**3 719**	**- 1 273**	**- 1 414**	**- 22**	**22 989**	**174 455**	**15**	**174 470**
Résultat net									**24 714**	**24 714**	**1**	**24 715**
Autres éléments du résultat global					**- 1 443**	**602**	**722**	**243**		**124**		**124**
Résultat global					**- 1 443**	**602**	**722**	**243**	**24 714**	**24 838**	**1**	**24 839**
Affectation résultat N - 1			22 989						- 22 989			
Distribution de dividendes			- 3 695							- 3 695	- 1	- 3 696
Actions propres			16	42						58		58
Autres			160							160		160
Au 31/12/2013	**11 488**	**4 929**	**153 831**	**- 280**	**2 276**	**- 671**	**- 692**	**221**	**24 714**	**195 816**	**15**	**195 831**
Résultat net									**31 389**	**31 389**	**2**	**31 391**
Autres éléments du résultat global					**3 501**	**- 770**	**286**	**- 314**		**2 703**		**2 703**
Résultat global					**3 501**	**- 770**	**286**	**- 314**	**31 389**	**34 092**	**2**	**34 094**
Affectation résultat N - 1			24 714						- 24 714			
Distribution de dividendes			- 3 696							- 3 696	- 1	- 3 697
Actions propres			18	- 46						-28		- 28
Autres			80			- 1	- 2	- 77			- 1	- 1
Au 31/12/2014	**11 488**	**4 929**	**174 947**	**- 326**	**5 777**	**- 1 442**	**- 408**	**- 170**	**31 389**	**226 184**	**15**	**226 199**

1 Annexe aux états financiers consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

1- PRÉSENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS

1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE

Groupe Guillin SA est une société anonyme de droit français qui est domiciliée à Ornans, en France.
Le Groupe agit sur deux marchés :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (alimentation, traiteur, pâtisserie, boucherie…), des fruits et légumes et des I.A.A. ;
- le matériel (logistique, plats collectifs).

Les états financiers consolidés du Groupe Guillin pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme le "Groupe") et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

1.2 EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Aucun évènement marquant n'a été identifié au cours de l'année 2014.

2- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le conseil d'administration du 31 mars 2015. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 12 juin 2015.

2.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 ont été établis en conformité à la fois avec les International Financial Reporting Standards (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne et celles émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) applicables, de manière obligatoire, au 31 décembre 2014. Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).
Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC ou non encore approuvée par l'Union européenne.
L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :
http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

2.2 RÉFÉRENTIEL IFRS APPLIQUÉ

Les normes, amendements aux normes existantes et les interprétations adoptés par l'Union européenne et entrés en vigueur au 1er janvier 2014 ne trouvent pas à s'appliquer ou n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.
Il s'agit notamment des normes IFRS 10 "Etats financiers consolidés", IFRS 11 "Partenariats" et IFRS 12 "Informations à fournir sur les participations dans les autres entités" ; ainsi que des amendements consécutifs à IAS 27 et IAS 28 révisées, qui n'ont pas eu d'effet sur les comptes consolidés du Groupe.
Par ailleurs, les amendements à la norme IAS 32 "Présentation : compensation des actifs et passifs financiers", applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014, clarifient les conditions de compensation des actifs et passifs financiers. Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe.
Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des nouvelles normes, révisions de normes existantes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur. Leur effet éventuel sur le Groupe est en cours d'analyse.

2.3 BASES DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.
Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

2.4 ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES AFFECTANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du Groupe procède à des estimations et fait des hypothèses qui peuvent affecter, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières, et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.
La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.
Les estimations concernent plus particulièrement la durée d'utilité des immobilisations corporelles, la dépréciation des actifs, les provisions pour litiges et les avantages au personnel. Les hypothèses utilisées pour ces estimations figurent respectivement en note 2.10, 2.11 et en note 4, et celles concernant les avantages au personnel et les provisions pour litiges sont spécifiées en note 12 et 2.26.1.

2.5 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes des entreprises placées directement ou indirectement sous le contrôle de Groupe Guillin sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques stratégiques, financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses actifs. Il est précisé que l'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Les entreprises dans lesquelles Groupe Guillin exerce, soit un contrôle conjoint, soit directement ou indirectement une influence notable sur la gestion et la politique financière sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence. La quote-part du Groupe dans les profits ou pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat, sur la ligne "Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence".

Les transactions et soldes intra-groupe sont éliminés.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont la quote-part, dans les résultats et dans l'actif net d'une filiale, attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales.

Les comptes des filiales sont tous arrêtés au 31 décembre.

2.6 MÉTHODES DE CONVERSION MONÉTAIRE

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (monnaie fonctionnelle) dans laquelle l'entité opère. Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

2.6.1 Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les transactions en devise étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges, sauf lorsque la comptabilité de couverture est appliquée. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

2.6.2 Les états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en l'absence d'activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant des cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

2.6.3 Investissement net dans une activité à l'étranger

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en réserve de conversion. Ils sont repris lors de la sortie de l'activité à l'étranger et sont intégrés au résultat de cession.

2.6.4 Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger

La part du produit ou de la perte sur un instrument de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, qui est considérée comme une couverture efficace, est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. La part inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les gains et pertes accumulés en autres éléments du résultat global sont reconnus dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

2.7 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le Groupe présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS1 "Présentation des états financiers".

Le Groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant.

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée ou dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant.
- Les actifs immobilisés sont classés en non courant.
- Les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant.
- Les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.
- Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

Le Groupe complète le compte de résultat par un « Etat du résultat global consolidé ».

2.7.1 Activités, actifs et passifs destinés à être cédés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des actifs coûts de cession inclus.

Pour les groupes d'actifs, leur résultat est présenté en distinguant le résultat des activités poursuivies des activités arrêtées et leur flux de trésorerie sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

2.7.2 Autres produits et charges opérationnels

Les "Autres produits et charges opérationnels" regroupent les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant significatif, qui sont de nature à affecter la pertinence du suivi de la performance économique des entreprises du Groupe, tels que définis par la recommandation du Conseil national de la comptabilité n° 2009-R.03 du 2 juillet 2009.

2.8 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 révisée - Regroupements d'entreprises - depuis le 1er janvier 2010.

Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. La détermination des justes valeurs et des goodwill est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, et des ajustements de prix éventuels. Il n'intègre pas les coûts externes directement attribuables à l'acquisition, qui sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le prix d'acquisition intègre la juste valeur des actifs et passifs résultant des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix.

Le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1er janvier 2010 ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009.

2.9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2.9.1 Frais de recherche et développement

Conformément à IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- sa capacité de mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement.

Une revue des principaux projets de recherche et développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des services des bureaux d'études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de développement selon IAS 38.

Les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères de IAS 38. La reconnaissance d'avantages économiques futurs supplémentaires à long terme et pouvant être nettement différenciés des dépenses concourant au simple maintien ou à la mise à niveau de l'outil de production et des produits en vue de préserver l'avantage technologique et concurrentiel du Groupe n'est manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

2.9.2 Goodwill

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises - et IAS 36 - Dépréciation d'actifs - les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et au minimum une fois par an.

Après leur comptabilisation initiale, les goodwill sont évalués au coût, diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles.

2.9.3 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des brevets, marques et licences qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Concessions, brevets et droits similaires	3 - 20 ans
Logiciels	3 - 5 ans

2.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Compte tenu des incidences non significatives de l'approche par composant, cette dernière n'a trouvé à s'appliquer que sur les constructions.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque catégorie d'actif.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Constructions industrielles	30 ans
Agencements et aménagements	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	2 - 15 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de transport	4 - 5 ans
Matériel informatique	2 - 5 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Les biens utilisés au moyen d'un contrat de location financement, tel que défini par la norme IAS 17, qui, en substance, ont pour effet de transférer au Groupe de façon substantielle les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés en actifs immobilisés. Les obligations financières correspondantes figurent en passifs financiers.

2.11 TEST DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Les UGT correspondent aux entités juridiques du Groupe Guillin.

La valeur comptable des goodwill a été affectée aux UGT définies par le Groupe et fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année et lorsque des événements indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir.

Ces événements correspondent à des changements significatifs qui affectent les objectifs et les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

L'examen porte sur les actifs d'exploitation immobilisés et le besoin en fonds de roulement.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés après impôt établis à partir des plans d'activité à 4 ans, étendu à 5 ans et, au-delà de cet horizon.

Le taux de croissance retenu au-delà de 5 ans correspond au taux de croissance de nos secteurs d'activité et à la zone géographique concernée.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital calculé par le Groupe.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable et enregistrée sur la ligne " autres charges opérationnelles" du compte de résultat. Les dépréciations des goodwill comptabilisées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise.

2.12 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle. Il s'agit de sociétés dans lesquelles le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris le goodwill) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

2.13 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les placements détenus jusqu'à leur échéance. Cette classification dépend de l'intention au moment de l'acquisition. Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et réexamine cette classification lors de chaque clôture.

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté suivant qu'elle est inférieure ou supérieure à un an.
L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39.

2.13.1 Placements financiers

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date.
Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'éventuelle perte de valeur. L'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

2.13.2 Instruments dérivés

Le Groupe procède à des couvertures de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette, sans risque spéculatif.
Il peut également se couvrir pour les risques de change liés aux variations monétaires.
L'ensemble des instruments de couverture est comptabilisé au bilan, à l'actif, en autres actifs financiers non courant et au passif en emprunts et dettes financières non courant et évalué à la juste valeur.
La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat, sauf application de la comptabilité de couverture.
Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie ou en cas de couverture d'investissements nets à l'étranger :

- une couverture de juste valeur permet une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- une couverture de flux de trésorerie, couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction hautement probable et qui affecterait le résultat net présenté ;
- une couverture d'investissement net qui permet notamment de couvrir le risque de change des activités à l'étranger.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie et d'investissements nets, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

La juste valeur des instruments dérivés est enregistrée sur la base des montants communiqués par les contreparties bancaires validés par la Direction Financière du Groupe.

2.13.3 Créances clients et autres créances

L'évaluation initiale des prêts et créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé. Lorsqu'ils comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces prêts et créances sont comptabilisés à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.
Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client. Une dépréciation est également effectuée lorsque les créances ont un retard significatif et lorsqu'un risque de litige est décelé.
Les créances courantes font l'objet de tests de dépréciation, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

2.13.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et concours bancaires) ainsi qu'aux caisses.
Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.
Ils sont classés au bilan à l'actif sur la ligne "Trésorerie" et au passif sur la ligne "Emprunts et dettes financières court terme".
Les valeurs mobilières de placement sont, selon IAS 39, évaluées à la juste valeur à chaque clôture.

2.13.5 Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.
A la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.13.6 Autres dettes

Les autres dettes financières et d'exploitation sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur. Celle-ci correspond généralement au montant de la facture lorsqu'il s'agit de dettes à court terme.

2.14 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.
La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.
Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats. Ces stocks sont évalués au coût moyen pondéré.
Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué des coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les frais financiers sont exclus des stocks. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal.

2.15 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.
Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs, et leur valeur fiscale.
Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.
Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture de chaque exercice.
Tous les montants résultant de modification de taux d'imposition sont comptabilisés au compte de résultat de l'année où la modification de taux est votée ou quasi-votée. En outre, l'incidence peut également être comptabilisée en capitaux propres si elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés par capitaux propres.
Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

2.15.1 Contribution à la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.) et cotisation foncière des entreprises (C.F.E.)

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) sont classées en charges opérationnelles.

2.16 CAPITAUX PROPRES

2.16.1 Actions propres

Indépendamment de l'objectif fixé, tous les titres d'autocontrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.
Les éventuels profits ou pertes au titre de la dépréciation, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres, sont imputés sur les capitaux propres.

2.17 PROVISIONS

Les sociétés du Groupe sont engagées ou susceptibles de l'être dans des procédures et litiges qui interviennent dans le cours normal des opérations, dont des réclamations ou contentieux avec les administrations fiscales, sociales, ainsi que des autorités gouvernementales diverses ou de concurrence.
Une provision pour risque et charge est enregistrée dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de Groupe Guillin ou de l'une de ses filiales pour régler le litige.
Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée sur la ligne "autres charges financières".
La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future.

2.18 PROVISIONS POUR RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

2.18.1 Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

2.18.2 Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe applique IAS 19 révisée et comptabilise les écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

2.18.3 Autres avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations d'entreprises de première catégorie dont les états d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe.

Les autres avantages à long terme incluent également la participation des salariés acquise par tout salarié d'une entreprise française.

Les programmes de médaille du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

2.18.4 Descriptions des régimes à prestations définies dans le Groupe Guillin

- Indemnités de départ en retraite (IDR) en France et en Espagne, "Trattamento di Fine Rapporto" (TFR) en Italie sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. La réforme du système de pension italien a apporté des modifications dans le traitement du TFR. Celui-ci était géré jusqu'au 30 juin 2007 dans l'entreprise. Depuis le 1er juillet 2007 les nouveaux droits, transférés à l'institut national de sécurité sociale (Instituto Nazionale di Providenza Sociale, INPS) sont externalisés et gérés à travers un Fonds créé à cette fin.

2.19 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Conformément à IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions – les plans d'attributions gratuites d'actions attribués par le Groupe donnent lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits.

2.20 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires, participations commerciales, escomptes financiers. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a délivré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque le bien a été livré à un client qui l'a accepté et dont le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits attachés à l'activité de service après-vente sont comptabilisés sur la période pour laquelle la garantie est exerçable.

2.21 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Sont compris dans cette rubrique les autres produits et charges d'exploitation, les produits et charges non récurrents sur opérations de gestion et les résultats sur cessions d'actifs.

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent également le crédit impôt recherche qui est traité, conformément à la norme IAS 20, comme une subvention liée au résultat.

2.22 CHARGES DE PERSONNEL

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est analysé, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur, comme une diminution des charges de personnel et comptabilisé, selon IAS 19, en réduction de ces-dernières.

2.23 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en rapportant le résultat net "Part du Groupe" au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues par des sociétés consolidées.

Le résultat net dilué par action est calculé en ajustant le résultat net "Part du Groupe" et le nombre d'actions en circulation de l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

2.24 SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8 "Secteurs opérationnels", les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à disposition de la direction pour évaluer les performances et l'activité du Groupe et des différents secteurs qui le composent.

Les secteurs présentés sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires. Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe.

L'application d'IFRS 8 ne s'est pas traduite par la modification des secteurs auparavant présentés, à savoir :

- le secteur emballages,
- le secteur matériel.

Le résultat opérationnel de chaque secteur est régulièrement examiné par le conseil d'administration afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour chaque composante.

Les résultats sectoriels soumis au conseil d'administration comportent les éléments directement attribuables au secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels présentés suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par le principal décideur opérationnel est basée notamment sur le résultat opérationnel et la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt.

Les actifs sectoriels se composent des goodwill, des autres immobilisations incorporelles et corporelles, des autres actifs financiers non courants, des stocks et en-cours, des créances clients et des autres créances et actifs courants.

Les passifs sectoriels se composent des provisions pour retraite et avantages similaires, des provisions, des dettes fournisseurs et des autres dettes et passifs courants.

2.25 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme la différence entre les soldes bancaires créditeurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le Groupe utilise la méthode indirecte pour l'élaboration de son tableau de flux de trésorerie.

2.26 Gestion des risques

2.26.1 Risques économiques

Risque politique et économique

La plupart des prévisionnistes et des analystes prévoient une embellie en 2015, notamment au 1er semestre. En effet, dans la zone euro un certain nombre de freins se sont desserrés depuis l'automne 2014. La dépréciation de l'euro depuis l'été 2014, la forte baisse du pétrole au dernier quadrimestre 2014 sont des facteurs économiques favorisant une reprise de la croissance. Néanmoins l'environnement géopolitique de l'Europe reste difficile et complexe et constitue un frein au retour de la croissance.

Risque matières premières

Le Groupe Guillin utilise principalement deux types de matières premières, les résines de matières plastique pour le secteur emballages et l'inox pour le secteur matériel. Toutes deux dépendent des cours mondiaux qui sont soumis aux lois de l'offre et de la demande ainsi que du comportement spéculatif de certains acteurs. Sur notre segment de marché, la fabrication des résines de matières plastique participe à environ 5 % de la consommation mondiale de pétrole, consommation non significative à l'échelle mondiale.

Le prix des matières premières plastique reste une énigme et est quasiment impossible à prévoir. Le prix du pétrole exprimé en dollar a baissé tout au long de l'année 2014, puis s'est effondré sur les deux derniers mois. La question est de savoir si cela a eu un impact sur le prix des matières premières plastique payé en euro par le Groupe. En 2014, le prix des différentes matières a évolué de façon opposée et divergente, le PET a baissé dans un pourcentage nettement plus faible que le pétrole, le PS a été quasi stable, en très légère baisse et enfin le PP a même augmenté. Il n'y a donc pas ou peu eu de corrélation statistique en 2014 entre le prix des matières premières exprimé en euro et le prix du baril du pétrole en dollar. Après une baisse des prix des matières premières plastique en fin d'année 2014, des hausses s'annoncent déjà pour certaines.

Risque social

Chaque filiale du Groupe Guillin est soumise aux législations applicables dans son pays d'implantation ainsi qu'aux accords contractuels conclus. De fait, le risque majeur réside dans la mise en place de règlementations visant à décider d'augmentations salariales majeures sans concertation avec les entreprises. Ce risque est néanmoins limité dans la mesure où la masse salariale du Groupe Guillin ne représente que 20 % du produit des activités ordinaires total.

Risque fiscal

Le résultat du Groupe dépend bien évidemment des différentes législations fiscales européennes. Pour maîtriser les différentes législations fiscales, le Groupe a recours à des avocats fiscalistes dans chaque pays en tant que de besoin.

Risque juridique

Certaines sociétés du Groupe Guillin sont parties à des contentieux dont les principaux sont évoqués au chapitre 4, paragraphe « Evolution prévisible et perspectives d'avenir », point 2 « Contentieux : Droit de la concurrence et Brevet » du rapport de gestion.

Propriété industrielle

Dans le cadre de la protection de son travail de Recherche et Développement, le Groupe Guillin procède régulièrement au dépôt de marques, brevets et modèles. Le Groupe Guillin est très vigilant et n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter ses droits de propriété intellectuelle et industrielle y compris par le biais d'actions en contrefaçon.

Politique d'assurances

Afin de limiter les risques notamment incendie, bris de machines, pertes d'exploitation et responsabilité civile… le Groupe Guillin a souscrit différentes polices auprès de compagnies d'assurances notoirement connues et solvables.

2.26.2 Risque monétaire

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée au niveau de la SA Groupe Guillin qui gère l'ensemble des besoins et prend toutes les décisions de trésorerie s'y rapportant, sécurisant ainsi la gestion de ce risque.

Risque clients

L'organisation du Groupe est basée sur des procédures très strictes établies afin de limiter au maximum le risque clients. En 2014, les dotations aux dépréciations des créances clients représentent 0,1 % du produit des activités ordinaires. Les conditions générales de ventes du Groupe mentionnent une clause de réserve de propriété. De plus, une assurance-crédit clients dont les conditions ont été renégociées au travers d'un appel d'offres en 2014, couvre environ 24% du produit des activités ordinaires total du Groupe.

Pour les clients non couverts par l'assurance-crédit, le Groupe Guillin estime le risque d'irrécouvrabilité relativement faible. En effet, le premier client représente moins de 4 % du produit des activités ordinaires du Groupe.

Risque de liquidité

La SA Groupe Guillin, dans le cadre de son plan et de son budget, négocie l'ensemble de ses besoins de trésorerie à court et moyen terme pour la totalité des sociétés du Groupe. Compte tenu de la structure de son bilan et de l'échéance de ses dettes, le Groupe Guillin n'a eu aucun problème de liquidité en 2014. La plupart des besoins de trésorerie pour 2015 a déjà été anticipée à ce jour.

Risques de taux et de changes

Le Groupe Guillin gère les taux et les changes sans risques spéculatifs "en bon père de famille" (pour tout flux financier il y a toujours une contrepartie économique).

Toutes les opérations de couvertures de taux et de changes sont réalisées par la SA Groupe Guillin pour le compte de ses filiales. Plusieurs instruments financiers dérivés sont utilisés afin de gérer le risque de change sur la livre sterling, le dollar américain et le zloty polonais. Les filiales du Groupe vendent et achètent essentiellement dans leur propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe aux risques de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée. Les facturations en livre sterling représentent près de 20 % du PAO.

L'endettement brut des sociétés industrielles et commerciales du Groupe correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe et pour partie à taux variable. Pour anticiper la hausse future des taux, le Groupe Guillin au 31 décembre 2014 couvre 51,6 % de sa dette à taux variable. Les règles de contrôle sont particulièrement rigoureuses. L'utilisation d'instruments financiers dérivés ne peut se faire qu'avec l'accord de la Direction Générale de Groupe Guillin sur proposition de la Direction Financière. La forte volatilité de la valorisation des instruments financiers dérivés à la date d'arrêté incite le Groupe à la prudence quant à l'utilisation de ces outils.

2.26.3 Risques environnementaux

Le Groupe Guillin a été, de tout temps, sensible aux préoccupations environnementales, aux économies d'énergie et de matières premières. Le développement durable a toujours été au cœur de ses préoccupations, de ses actions et du développement de ses sociétés. C'est un véritable objectif politique, un axe majeur de sa stratégie globale tant pour sa compétitivité que pour la sauvegarde de la planète.

Au sein du Groupe, la responsabilité environnementale est intégrée dans le cycle de conception et de production des produits, et fait l'objet d'une sensibilisation permanente de l'ensemble de ses collaborateurs. Dès sa phase de conception, chaque produit doit répondre à un ensemble de critères environnementaux qui concernent tant ses caractéristiques propres (épaisseur, poids, forme) que son lieu de fabrication pour réduire les émissions nocives générées par le transport. Tous les conditionnements sont étudiés afin de densifier au maximum les quantités par carton, palette et ainsi minimiser le nombre de camions mis sur la route.

Depuis 20 ans, le Groupe a réduit de façon significative le poids de ses emballages pour un même usage sur certaines familles de produits.

Le Groupe Guillin favorise le développement de "l'emballage service" permettant le prolongement de sa durée de vie (ex : plateau de présentation "Tradipack", emballages micro-ondables, réutilisation des emballages,…).

Le tri sélectif des différents matériaux est opérationnel dans chacune des usines du Groupe. Les déchets de fabrication sont recyclés sur les sites en quasi-intégralité.

Les emballages du Groupe Guillin rentrent aujourd'hui dans un programme de valorisation des déchets ménagers : ils sont collectés et incinérés pour générer de l'énergie. Par ailleurs, le Groupe Guillin, à travers Valorplast, travaille à ce que ses emballages rentrent dans le processus de recyclage.

Le Bilan Carbone du Groupe est extrêmement satisfaisant au niveau de la directive, le Groupe faisant apparaître un résultat quasi nul de dégagement dans l'atmosphère.

Risque industriel

Le Groupe Guillin ne détient pas d'installations à très hauts risques. Cependant, la prévention des risques de dommages tels que les incendies ou des risques environnementaux fait l'objet d'un système de management spécifique. La quasi-totalité des locaux industriels du Groupe est équipée de systèmes anti-incendie, de détection et de protection. La plupart des installations sont construites de façon à veiller à la rétention des écoulements accidentels.

Ressource en eau

Les thermorfomeuses et les extrudeuses sont refroidies par des circuits réfrigérés par de l'eau. Cette eau n'est pas rejetée dans la nature mais recyclée de façon permanente afin de refroidir en circuit fermé l'ensemble des machines.

Ressource en énergie

La minimisation de la consommation d'énergie est un objectif pour le Groupe Guillin. Il réfléchit à certaines actions qu'il pourrait entreprendre au cours des prochains mois, voire des prochaines années, certaines nécessitant des investissements importants.

Matières premières renouvelables

Le Groupe Guillin applique une politique de choix des matériaux utilisés guidée par l'aspect environnemental, notamment l'utilisation du RPET (en fonction des capacités disponibles). Le Groupe veille à promouvoir l'utilisation de matériaux recyclables dès la conception de ses produits en l'intégrant dans sa réflexion, en fonction du marché et des capacités. Le Groupe a su développer une expérience significative dans les matériaux renouvelables (notamment avec le PLA) et reste attentif à toutes les évolutions du marché.

Risque météorologique

Les activités fruits et légumes et barbecue du Groupe Guillin sont sensibles aux aléas climatiques, les quantités à produire pour satisfaire les besoins de la clientèle pouvant varier de façon significative d'une année à l'autre. Le Groupe, par sa présence géographique et par la diversité de son offre produits, limite ce risque. En Europe, la saison des fruits et légumes commence avec la fraise en février dans le sud de l'Espagne et finit avec les kakis début décembre en Italie. Le Groupe livre, outre les pays d'Europe, également les pays du Maghreb, l'Amérique du Nord et l'Afrique du Sud, afin de suivre les saisons et d'élargir sa zone de commercialisation.

3- EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	Siren ou N° d'identification	Pays	Siège social	Activité	% d'intérêt	
					31/12/2013	31/12/2014
GROUPE GUILLIN	349 846 303	France	Ornans	Holding	100,00%	100,00%
GROUPE GUILLIN INMOBILIARIA ESPAÑA	B 65778292	Espagne	Barcelona	Immobilier	100,00%	100,00%
ALPHAFORM	302 238 829	France	Beausemblant	Industrie	99,96%	99,96%
DYNAPLAST	303 074 538	France	Saint-Florentin	Industrie	99,99%	99,99%
GPI UNITED KINGDOM	2626223	Royaume-Uni	Londres	Négoce	100,00%	
GUILLIN EMBALLAGES	322 409 913	France	Ornans	Industrie	99,99%	99,99%
NESPAK	87796	Italie	Massa Lombarda	Industrie	100,00%	100,00%
SOCAMEL TECHNOLOGIES	070 503 016	France	Renage	Industrie	100,00%	100,00%
RESCASET CONCEPT	301 669 735	France	Colombe	Industrie	100,00%	100,00%
GUILLIN ITALIA	1208265	Italie	Usmate Velate	Négoce	100,00%	100,00%
GUILLIN ESPAÑA	B 271182	Espagne	El Prat de Llobregat	Négoce	100,00%	100,00%
GUILLIN PORTUGAL	508 747 481	Portugal	Lisboa	Négoce	100,00%	100,00%
ANIS OPAKOWANIA	0000202333	Pologne	Olesnica	Industrie	99,98%	99,98%
FORM'PLAST	408 067 262	France	Chantrans	Industrie	30,00%	30,00%
VERIPACK EMBALAJES	B 329606	Espagne	Barbera del Vallés	Industrie	100,00%	100,00%
SOCAMEL UK	6308811	Royaume-Uni	Londres	Négoce	100,00%	100,00%
SHARP INTERPACK LTD	4330088	Royaume-Uni	Londres	Holding	100,00%	100,00%
SHARPAK AYLESHAM	7394042	Royaume-Uni	Aylesham	Industrie	100,00%	100,00%
SHARPAK BRIDGWATER	7394059	Royaume-Uni	Bridgwater	Industrie	100,00%	100,00%
SHARPAK YATE	7394053	Royaume-Uni	Yate	Industrie	100,00%	100,00%
GUILLIN NEDERLAND	51060558	Pays-Bas	Amersfoort	Négoce	100,00%	100,00%
GUILLIN DEUTSCHLAND	HRB 101932	Allemagne	Saarlouis	Négoce		100,00%

La société Guillin Deutschland, filiale commerciale de distribution à 100 % de la SA Groupe Guillin, a été créée en juillet 2014, a commencé son activité en novembre 2014 et est intégrée globalement à partir de cette même date. Il est à noter également le transfert de la totalité de l'activité de la société Guillin Packaging International à la société Sharpak Aylesham en date du 1er janvier 2014.

4- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Concessions, brevets et droits similaires	Goodwill	Total
Valeurs brutes Au 01/01/2013	**7 230**	**57 141**	**64 371**
Acquisition	243		243
Cession et mise au rebut	- 3		- 3
Variation de périmètre			
Écart de conversion	- 34	- 487	- 521
Autres	- 648	648	
Au 31/12/2013	**6 788**	**57 302**	**64 090**
Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2013	**5 871**	**4 445**	**10 316**
Dotation [1]	427		427
Reprise	- 1		- 1
Variation de périmètre			
Écart de conversion	- 15		- 15
Autres	- 189		- 189
Au 31/12/2013	**6 093**	**4 445**	**10 538**
Valeurs nettes comptables			
Au 01/01/2013	**1 359**	**52 696**	**54 055**
Au 31/12/2013	**695**	**52 857**	**53 552**

	Concessions, brevets et droits similaires	Goodwill	Total
Valeurs brutes Au 01/01/2014	**6 788**	**57 302**	**64 090**
Acquisition	500	21	521
Cession et mise au rebut	- 5		- 5
Variation de périmètre			
Écart de conversion	20	1 291	1 311
Autres			
Au 31/12/2014	**7 303**	**58 614**	**65 917**
Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2014	**6 093**	**4 445**	**10 538**
Dotation [1]	396		396
Reprise	- 5		- 5
Variation de périmètre			
Écart de conversion	18		18
Autres			
Au 31/12/2014	**6 502**	**4 445**	**10 947**
Valeurs nettes comptables			
Au 01/01/2014	**695**	**52 857**	**53 552**
Au 31/12/2014	**801**	**54 169**	**54 970**

[1] Les dotations sont comprises sur la ligne « Dotations aux amortissements » du compte de résultat.

Le Groupe Guillin, comme chaque année, consacre un effort en matière de Recherche et Développement ; on peut estimer ce chiffre de l'ordre de 1% du PAO pour le secteur emballage. Ces études concernent de nouvelles formes, de nouvelles fonctionnalités et des tests sur des nouveaux matériaux.

Goodwill	31/12/2014	31/12/2013
Alphaform	5 192	5 192
Anis Opakowania	4 036	4 152
Dynaplast	2 116	2 116
Groupe Guillin	200	200
Guillin Italia	873	873
Rescaset Concept	11 735	11 735
Socamel Technologies	7 425	7 425
Socamel UK	657	614
Sharp Interpack	21 935	20 550
Total	**54 169**	**52 857**

Le Groupe Guillin, pour réaliser les tests de perte de valeur des actifs immobilisés, a choisi des hypothèses raisonnables basées sur ses connaissances et expériences en fonction de la situation économique actuelle. En effet, le prix des matières premières est toujours fortement volatile entraînant de fortes variations de marge d'un trimestre à l'autre. Il est donc totalement impossible de prévoir et de modéliser le prix futur des matières premières.
Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la valeur d'utilité est de 7,28 % pour la France, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Depuis 2012, il a été introduit un risque pays, le taux d'actualisation est de 8,29 % pour la Pologne, 8,80 % pour l'Espagne et 8,97 % pour l'Italie.
Le taux de croissance à l'infini de 2 % a été utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie et calculer la valeur terminale pour toutes les UGT.
Les hypothèses retenues n'ont pas conduit à constater de dépréciation du goodwill et autres actifs immobilisés sur l'exercice 2014.

Analyse de sensibilité :
Le Groupe Guillin a calculé pour l'ensemble des sociétés du Groupe (UGT) le taux d'actualisation au-delà duquel il faudrait constater une dépréciation selon trois hypothèses de taux de croissance à l'infini.

Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation minimum [1]	Taux d'actualisation maximum [2]
2,0 %	12,0 %	36,4 %
1,5 %	11,8 %	36,3 %
0,0 %	10,8 %	35,9 %

[1] concerne la société Sharpak Yate qui a le taux d'actualisation le plus faible.
[2] concerne la société Guillin Emballages qui a le taux d'actualisation le plus fort.

Aucun impairment n'est à constater en deçà d'un taux d'actualisation de 12 % et de 10,8 % dans l'hypothèse d'un taux de croissance à l'infini ramené à 0.

5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En-cours	Total
Valeurs brutes Au 01/01/2013	**18 360**	**114 804**	**286 865**	**24 882**	**3 577**	**448 488**
Acquisition		1 574	14 940	1 793	3 884	22 191
Cession et mise au rebut		- 226	- 7 708	- 966	- 19	- 8 919
Variation de périmètre						
Écart de conversion	- 18	- 85	- 1 679	- 205	- 6	- 1 993
Autres		360	1 909	34	- 2 303	
Au 31/12/2013	**18 342**	**116 427**	**294 327**	**25 538**	**5 133**	**459 767**
Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2013	**16**	**45 662**	**207 622**	**18 800**		**272 100**
Dotation [1]	3	4 182	18 542	2 029		24 756
Perte de valeur [2]			10			10
Reprise perte de valeur			- 4			- 4
Reprise		- 229	- 7 419	- 907		- 8 555
Variation de périmètre						
Écart de conversion	- 1	- 10	- 1 122	- 139		- 1 272
Autres						
Au 31/12/2013	**18**	**49 605**	**217 629**	**19 783**		**287 035**
Valeurs nettes comptables						
Au 01/01/2013	**18 344**	**69 142**	**79 243**	**6 082**	**3 577**	**176 388**
Au 31/12/2013	**18 324**	**66 822**	**76 698**	**5 755**	**5 133**	**172 732**

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En-cours	Total
Valeurs brutes Au 01/01/2014	**18 342**	**116 427**	**294 327**	**25 538**	**5 133**	**459 767**
Acquisition	1 535	11 704	15 922	1 633	7 691	38 485
Cession et mise au rebut		- 613	- 4 761	- 686		- 6 060
Variation de périmètre						
Écart de conversion	- 25	2	5 121	426	106	5 630
Autres		1 200	2 594	106	-3 915	-15
Au 31/12/2014	**19 852**	**128 720**	**313 203**	**27 017**	**9 015**	**497 807**
Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01/2014	**18**	**49 605**	**217 629**	**19 783**		**287 035**
Dotation [1]	3	4 202	18 022	1 659		23 886
Perte de valeur [2]						
Reprise perte de valeur			- 6			- 6
Reprise		- 459	- 4 383	- 541		- 5 383
Variation de périmètre						
Écart de conversion		- 15	3 708	357		4 050
Autres		4	- 8	- 11		- 15
Au 31/12/2014	**21**	**53 337**	**234 962**	**21 247**		**309 567**
Valeurs nettes comptables						
Au 01/01/2014	**18 324**	**66 822**	**76 698**	**5 755**	**5 133**	**172 732**
Au 31/12/2014	**19 831**	**75 383**	**78 241**	**5 770**	**9 015**	**188 240**

[1] Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements" du compte de résultat.
[2] Les pertes de valeur sont comprises sur la ligne "Autres charges opérationnelles" du compte de résultat.

Dont immobilisations corporelles relatives aux matériels en location financement :

	31/12/2014	31/12/2013
Valeurs brutes Au 01/01	**4 755**	**3 515**
Acquisition	512	1 574
Cession et mise au rebut	- 535	- 341
Écart de conversion	80	7
Au 31/12	**4 812**	**4 755**
Amortissements et pertes de valeurs Au 01/01	**2 672**	**2 425**
Dotation [1]	711	588
Reprise	- 507	- 341
Écart de conversion	37	
Au 31/12	**2 913**	**2 672**
Valeurs nettes comptables		
Au 01/01	**2 083**	**1 090**
Au 31/12	**1 899**	**2 083**

[1] Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements" du compte de résultat.

6- PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
Au 01/01/2013	**6**	**283**	**289**
Acquisition		5	5
Cession	- 1	- 5	- 6
Perte de valeur			
Variation de périmètre			
Écart de conversion			
Autres			
Au 31/12/2013	**5**	**283**	**288**

	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
Au 01/01/2014	**5**	**283**	**288**
Acquisition		9	9
Cession			
Perte de valeur			
Variation de périmètre			
Écart de conversion		- 1	- 1
Autres			
Au 31/12/2014	**5**	**291**	**296**

Les participations dans les entreprises associées (Form'Plast détenue à 30 %) correspondent aux titres mis en équivalence décrits ci-dessous :

	Participations dans les entreprises associées
Au 01/01/2014	**1 225**
Quote-part du résultat de l'exercice	105
Dividendes reçus	- 51
Au 31/12/2014 [1]	**1 279**

[1] comprenant un goodwill de 491 k€.

Principales données financières de la société Form'Plast (comptes sociaux à 100 %) :

	31/12/2014	31/12/2013
Total bilan	7 071	7 256
Capitaux propres	2 537	2 357
Chiffre d'affaires	18 573	18 807
Résultat net	350	183

7- STOCKS

	31/12/2014			31/12/2013		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	27 278	- 1 344	25 934	24 214	- 698	23 516
En-cours	1 098	- 11	1 087	861	- 18	843
Produits finis	38 549	- 1 575	36 974	39 387	- 1 591	37 796
Marchandises	5 239	- 248	4 991	5 364	- 394	4 970
Total	**72 164**	**- 3 178**	**68 986**	**69 826**	**- 2 701**	**67 125**

Les flux des dépréciations sont les suivants :

	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux dépréciations	- 1 430	- 1 258
Reprises sur dépréciations	1 045	263
Écart de conversion	- 92	16
Variation de périmètre		
Total	**- 477**	**- 979**

8- CLIENTS

	31/12/2014	31/12/2013
Clients et comptes rattachés < 1 an [1]	101 697	98 587
Dépréciation	- 2 208	- 2 675
Total	**99 489**	**95 912**
Délais de rotation moyen en jours de chiffre d'affaires TTC	**63**	**64**
[1] Dont créances échues depuis plus de 3 mois	1 992	2 160

La répartition du poste "clients" en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2014	31/12/2013
EUR	79,8 %	84,0 %
USD	1,5 %	0,9 %
GBP	16,3 %	13,2 %
PLN	2,4 %	1,9 %

La juste valeur des créances clients n'est pas différente de la valeur comptable.

9- AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS COURANTS

	31/12/2014	31/12/2013
Créances sociales	439	291
Créances fiscales	3 530	3 139
Autres créances	3 214	1 831
Total	**7 183**	**5 261**

La juste valeur des autres créances et actifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

10- TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2014	31/12/2013
Disponibilités	32 564	30 241
Placement à court terme		725
Total (1)	**32 564**	**30 966**
(1) Dont montants en KGBP	8 749	12 892
(1) Dont montants en KUSD	386	1 784
(1) Dont montants en KPLN	3 432	1 833

Les placements à court terme sont essentiellement constitués de SICAV monétaires, de certificats de dépôts et de placements en devises.

11- CAPITAUX PROPRES

11.1 COMPOSITION DU CAPITAL

Le capital est composé de 1 852 875 actions d'une valeur nominale de 6,20 euros, identique à 2013.
Au 19 mars 2015, les Sociétés Civiles La Brayère, L'Atelier, Le Château et la Famille Guillin agissant de concert, détiennent 64,13 % du capital.

La politique du Groupe Guillin est de distribuer environ 20 % de son résultat, part du Groupe, conformément aux contrats d'emprunts d'acquisition Sharp Interpack.

11.2 ACTIONS PROPRES

Nombre d'actions détenues	Autorisations	Réalisations	
Variations en quantités		**31/12/2014**	**31/12/2013**
Détentions à l'ouverture		**5 065**	**6 272**
Achats d'actions	185 287	29 938	33 524
Ventes d'actions		- 30 321	- 34 731
Détentions à la clôture	**185 287**	**4 682**	**5 065**
Variations en valeur		**31/12/2014**	**31/12/2013**
Solde à l'ouverture		**280**	**322**
Achats d'actions		3 878	2 689
Ventes d'actions		- 3 831	- 2 731
Solde à la clôture		**327**	**280**

Sur les 4 682 actions détenues à la clôture de l'exercice 2014, 3 413 actions ont été acquises antérieurement dans le cadre du programme de rachat d'actions, 1 269 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

11.3 DIVIDENDE VERSÉ

Le dividende versé sur l'exercice 2014 s'élève à 3 696 K€, soit 2,00 € par action, identique à 2013.
Il sera proposé à l'assemblée générale du 12 juin 2015 de distribuer un dividende de 3,80 € par action.

12- PROVISIONS POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

12.1 RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les cotisations à ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

12.2 RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

12.2.1 Détermination des engagements nets au bilan

Détermination des engagements nets au bilan	31/12/2014				31/12/2013			
	France	Espagne	Italie	Total	France	Espagne	Italie	Total
	IDR	IDR	TFR		IDR	IDR	TFR	
Engagements nets au passif	- 3 722	- 86	- 2 405	- 6 213	- 3 364	- 81	- 2 126	- 5 571
Engagements nets à l'actif								
Engagements nets	**- 3 722**	**- 86**	**- 2 405**	**- 6 213**	**- 3 364**	**- 81**	**- 2 126**	**- 5 571**

Analyse de sensibilité : en cas de hausse de 1 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi serait égal à 5 542 K€ soit une baisse de 10,8 %. En cas de baisse de 1 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi atteindrait 7 003 K€ soit une hausse de 12,7 %.

12.2.2 Evolution sur l'exercice

Evolution sur l'exercice des engagements	31/12/2014				31/12/2013			
	France	Espagne	Italie	Total	France	Espagne	Italie	Total
	IDR	IDR	TFR		IDR	IDR	TFR	
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	- 3 364	- 81	- 2 126	- 5 571	- 3 061	- 261	- 2 773	- 6 095
Coût financier	- 104		- 65	- 169	- 82		- 77	- 159
Coût des services rendus dans l'exercice	- 231	- 5	- 34	-270	- 215		- 34	- 249
Prestations payées	145		115	260	186	27	377	590
Écarts actuariels de l'exercice [1]	- 168		- 295	- 463	- 192	153	381	342
Valeur actualisée des engagements à la clôture	**- 3 722**	**- 86**	**- 2 405**	**- 6 213**	**- 3 364**	**- 81**	**- 2 126**	**- 5 571**

12.2.3 Eléments comptabilisés au compte de résultat

Eléments comptabilisés au compte de résultat	31/12/2014				31/12/2013			
	France	Espagne	Italie	Total	France	Espagne	Italie	Total
	IDR	IDR	TFR		IDR	IDR	TFR	
Coût financier [2]	- 104		- 65	- 169	- 82		- 77	- 159
Coût des services rendus dans l'exercice [3]	- 231	- 5	- 34	- 270	- 215		- 34	- 249
Total	**- 335**	**- 5**	**- 99**	**- 439**	**- 297**		**- 111**	**- 408**

[1] En application d'IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.
[2] Le coût financier figure sur la ligne "Autres charges financières".
[3] Le coût des services rendus dans l'exercice figure sur la ligne "Charges de personnel".

12.2.4 Les hypothèses actuarielles

Hypothèses actuarielles	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation	1,50 %	3,10 %	2,80 %	4,20 %	4,45 %
Taux d'augmentation des salaires	1,5 %	2,5 - 3 %	2,5 - 3 %	2,5 - 3 %	2,5 - 3 %

12.3 LES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

12.3.1 Les médailles du travail

Evolution sur l'exercice des passifs	31/12/2014	31/12/2013
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	**- 34**	**- 44**
Primes payées	1	10
Ecarts actuariels de l'exercice	- 2	
Valeur actualisée des engagements à la clôture	**- 35**	**- 34**

12.4 DÉTAIL DU POSTE PROVISIONS POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

	31/12/2014	31/12/2013
Avantages postérieurs à l'emploi	- 6 213	- 5 571
Les médailles du travail	- 35	- 34
Le droit individuel à formation		- 1 414
Participation des salariés	- 4 090	- 3 918
Montant au passif	**- 10 338**	**- 10 937**

13- PROVISIONS

13.1 AUTRES PROVISIONS NON COURANTES

	Coûts de remise en état des sites	Litiges avec l'administration fiscale	Autres [1]	Total
Au 31/12/2012	**693**	**63**	**5 073**	**5 829**
Dotations	9	210	449	668
Utilisations			- 499	- 499
Reprises de provisions non utilisées		- 33	- 41	- 74
Autres / Reclassements			124	124
Au 31/12/2013	**702**	**240**	**5 106**	**6 048**
Dotations		304	7 078	7 382
Utilisations	- 4	- 210	- 968	- 1 182
Reprises de provisions non utilisées			- 81	- 81
Autres				
Au 31/12/2014	**698**	**334**	**11 135**	**12 167**

[1] Dont au 31/12/2014 une provision de : 2 850 k€ dans la filiale Veripack Embalajes suite à la notification de la CNC espagnole d'une amende (cf. 2.26.1 Risque juridique).
6 800 k€ (cf. 2.26.1 Risque juridique).

13.2 PROVISIONS COURANTES

	Litiges Prud'homaux [1]	Garantie clients [1]	Autres [1] [2]	Total
Au 31/12/2012	**124**	**9**	**916**	**1 049**
Dotations	292		412	704
Utilisations			- 30	- 30
Reprises de provisions non utilisées			- 686	- 686
Écart de conversion			4	4
Autres / Reclassements	- 124			- 124
Au 31/12/2013	**292**	**9**	**616**	**917**
Dotations	344		372	716
Utilisations	- 58		-16	-74
Reprises de provisions non utilisées	- 31			- 31
Écart de conversion			55	55
Autres				
Au 31/12/2014	**547**	**9**	**1 027**	**1 583**

[1] Les dotations apparaissent sur la ligne "Dotations aux provisions" du compte de résultat.
[2] Correspond principalement à des litiges commerciaux.

14- PASSIFS FINANCIERS

14.1 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	58 794	71 045
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	27 302	27 435
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 32 564	- 30 966
Total de l'endettement net	**53 532**	**67 514**
Gearing	0,24	0,34
Dettes brutes	**86 096**	**98 480**

	notionel					
	31/12/2014	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/2014	31/12/2013
Dettes envers les établissements de crédit [1]	83 752	26 118	50 784	6 679	83 581	95 374
Dettes financières liées aux locations financements	1 962	631	1 331		1 962	2 036
Instruments dérivés	553	553			553	1 070
Total	**86 267**	**27 302**	**52 115**	**6 679**	**86 096**	**98 480**

[1] Dont emprunts en livre sterling 21 528 KGBP.

Taux d'intérêt des dettes financières :

	31/12/2014	31/12/2013
Total taux fixe	5 096	2 658
Total taux variable	39 241	32 058
Total taux variable couvert par swap à taux fixe	41 759	63 764
Total	**86 096**	**98 480**

Les intérêts sur dettes à taux variables sont indexés sur des références monétaires Euribor ou Libor.
Les intérêts sur dettes à taux fixes sont calculés au taux de 1,85% et de 2,75 %, l'échéance la plus longue étant 2021.
Covenants : au 31 décembre 2014, un montant d'emprunts de 48,4 millions d'euros est assorti de covenants. Selon les termes des contrats d'emprunts souscrits le 9 avril 2010 et modifiés à effet du 31 décembre 2013, le Groupe Guillin doit respecter au 31 décembre de chaque année jusqu'à l'échéance des contrats de prêts, les ratios financiers suivants :

Dettes financières nettes / EBE retraité ≤ à 2 au 31/12/2014.
Dettes financières nettes / Fonds propres ≤ à 1,05 au 31/12/2014.

Dans le cadre des emprunts souscrits en 2011 et 2012, le Groupe Guillin doit respecter le ratio Dettes financières nettes / EBE (inférieur ou égal à 3 au 31/12/2014).

Les ratios financiers sont respectés au 31 décembre 2014.

Analyse de sensibilité : si les taux variables varient de 1% en plus ou en moins, l'impact à dette constante est de 392 k€ sur le coût de l'endettement.

14.2 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe Guillin gère ses risques de taux et de change à l'aide d'instruments dérivés ; en aucun cas le Groupe Guillin est en risque spéculatif. La dette financière du Groupe Guillin est de 86,1 millions d'euros, dont 39,2 millions d'euros en taux variable.

14.2.1 Risque de taux d'intérêt

Pour la gestion du risque de taux d'intérêt, le Groupe Guillin utilise les instruments suivants :

Caractéristiques	Montant initial en devises	Montant en cours en devises		Échéance	Valeur de marché en milliers d'euros	
		31/12/2014	31/12/2013		31/12/2014	31/12/2013
Swap prêteur taux fixe / Euribor 3m	45 500 K€	17 905 K€	24 405 K€	2015	- 90	- 444
Swap prêteur taux fixe / Libor 3m	21 000 K£	9 000 K£	12 000 K£	2015	- 140	- 277
Swap prêteur taux fixe / Libor 3m	15 000 K£	6 075 K£	8 225 K£	2015	- 69	- 163
Swap prêteur taux fixe / Euribor 3m [1]	10 000 K€	0 K€	10 000 K€	2014	0	- 82
Swap prêteur taux fixe / Euribor 3m	5 700 K€	4 500 K€	5 100 K€	2015	- 254	- 104
Total					**- 553**	**- 1 070**

[1] Cet instrument n'est pas qualifié de couverture de flux de trésorerie, la variation de juste valeur est comptabilisée au compte de résultat.

Ces instruments financiers sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie. Ils sont comptabilisés au bilan en valeur de marché à la date de clôture. La variation de juste valeur est comptabilisée en « autres éléments du résultat global ». Aucune inefficacité n'a été constatée dans le résultat financier.

14.2.2 Risques de change

Dans le cadre de l'acquisition de Sharp Interpack, le Groupe Guillin a emprunté un montant en livre sterling quasi équivalent à la situation nette de sa filiale. Au 31 décembre 2014, le Groupe Guillin documente le fait que le capital restant dû des emprunts en livre sterling est inférieur à l'élément couvert, c'est-à-dire à la situation nette contributive de la filiale. Le test d'efficacité étant satisfaisant, la variation de change de ces emprunts, éligibles à la comptabilité de couverture d'investissements nets, est comptabilisée en « autres éléments du résultat global » pour un montant de – 1 174 K€.

15- FOURNISSEURS

	31/12/2014	31/12/2013
Fournisseurs et comptes rattachés < 1 an	71 485	74 333
Total	**71 485**	**74 333**

La répartition du poste « fournisseurs » en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2014	31/12/2013
EUR	79,7 %	82,6 %
USD		0,1 %
GBP	18,1 %	16,1 %
PLN	2,2 %	1,2 %

La juste valeur des dettes fournisseurs n'est pas différente de la valeur comptable.

16- AUTRES DETTES ET PASSIFS COURANTS

	31/12/2014	31/12/2013
Dettes sociales	19 099	18 079
Dettes fiscales	6 572	5 902
Autres	15 001	9 748
Total	**40 672**	**33 729**

La juste valeur des autres dettes et passifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

17- SYNTHÈSE DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

	Catégories IAS 39	Niveaux IFRS 7	31/12/2014		31/12/2013	
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers						
Dépôts, cautionnement et autres immobilisations financières	Prêts et créances au coût amorti	/	296	296	288	288
Créances clients	Prêts et créances au coût amorti	/	99 489	99 489	95 912	95 912
Créances fiscales et sociales [2]	N/A	/	3 969	N/A	3 430	N/A
Charges constatées d'avance [2]	N/A	/	1 368	N/A	958	N/A
Autres créances et actifs courants	Prêts et créances au coût amorti	/	1 846	1 846	873	873
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Niv 1	32 564	32 564	30 966	30 966
Passifs financiers						
Emprunts et dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	/	85 543	85 543	97 410	97 410
Instruments dérivés [1]	N/A	Niv 2	553	553	1 070	1 070
Dettes fournisseurs	Passifs financiers au coût amorti	/	71 485	71 485	74 333	74 333
Dettes fiscales et sociales [2]	N/A	/	25 671	N/A	23 981	N/A
Produits constatés d'avance [2]	N/A	/	1 208	N/A	995	N/A
Autres dettes et passifs courants	Passifs financiers au coût amorti	/	13 793	13 793	8 753	8 753

Niv 1 : Instruments cotés sur les marchés financiers
Niv 2 : Instruments basés sur des données observables de marché
Niv 3 : Tous les autres instruments

[1] Méthode comptable spécifique aux relations de couverture.
[2] Ne constitue pas un actif ou un passif financier au sens de la norme IAS 39.

18- PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires	502 877	480 812
Participations commerciales	- 5 326	- 7 366
Escomptes accordés	- 380	- 483
Variation provision pour SAV	2	- 10
Total	**497 173**	**472 953**

La répartition du produit des activités ordinaires en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2014	31/12/2013
EUR	77,6 %	78,1 %
USD	0,7 %	0,5 %
GBP	19,2 %	19,4 %
PLN	2,5 %	2,0 %

19- ACHATS CONSOMMÉS

	31/12/2014	31/12/2013
Consommations de matières premières	- 163 451	- 160 759
Autres achats consommés	- 68 610	- 69 362
Dépréciations nettes sur stocks	- 385	- 995
Total	**- 232 446**	**- 231 116**

20- AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	31/12/2014	31/12/2013
Charges variables [1]	- 55 570	- 54 950
Charges fixes	- 28 800	- 28 575
Total	**- 84 370**	**- 83 525**

[1] Directement proportionnelles aux quantités vendues ou produites.

21- IMPÔTS ET TAXES

	31/12/2014	31/12/2013
CET (CVAE + CFE) et impôts économiques hors de France	- 2 878	- 2 668
Autres	- 2 706	- 2 627
Total	**- 5 584**	**- 5 295**

22- CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2014	31/12/2013
Charges de personnel	- 86 680	- 84 860
Charges de personnel intérimaire	- 5 815	- 5 237
Intéressement	- 2 829	- 1 963
Participation	- 2 420	- 2 115
Indemnités de départ à la retraite et les autres avantages sociaux	1 409	314
Total	**- 96 335**	**- 93 861**

L'effectif moyen du Groupe se répartit par catégorie de salariés comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	224	223
Non cadres	1 682	1 644
Total	**1 906**	**1 867**

Le nombre moyen d'intérimaires et de saisonniers est de 200 en 2014, contre 190 en 2013.

23- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux amortissements	- 23 571	- 24 594
Dotations aux amortissements des locations financements	- 711	- 588
Total	**- 24 282**	**- 25 182**

24- DOTATIONS AUX PROVISIONS

	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux provisions pour litiges prud'hommes	- 344	- 392
Dotations aux provisions pour litiges avec l'administration fiscale		- 210
Dotations aux provisions pour litiges divers	- 620	- 424
Reprises sur provisions pour litiges prud'hommes	55	
Reprises sur provisions pour litiges avec l'administration fiscale		33
Reprises sur provisions pour litiges divers	58	728
Total	**- 851**	**- 265**

25- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	31/12/2014	31/12/2013
Autres produits d'exploitation	382	317
Produits des cessions d'immobilisations	481	511
Produits non récurrents sur opérations de gestion	589	609
Total	**1 452**	**1 437**

26- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	31/12/2014	31/12/2013
Dépréciations nettes sur créances clients	- 537	- 1 059
Autres charges d'exploitation	- 368	- 266
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	- 624	- 366
Charges non récurrentes sur opérations de gestion	- 78	- 375
Total	**- 1 607**	**- 2 066**

27- AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les autres produits et charges opérationnels non courants du Groupe regroupent les opérations pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle courante.
Au 31 décembre 2014, les autres charges opérationnelles représentant 6,8 M€ incluent des dotations au titre de litiges avec les autorités de la concurrence et autres litiges.

28- COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts des emprunts	- 1 390	- 1 579
Intérêts sur les locations financements	- 79	- 97
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	12	6
Autres produits financiers	65	36
Autres charges financières	- 915	- 1 206
Total	**- 2 307**	**- 2 840**

29- AUTRES PRODUITS FINANCIERS

	31/12/2014	31/12/2013
Gains de change	1 795	690
Instruments dérivés	82	118
Autres	10	82
Total	**1 887**	**890**

30- AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	31/12/2014	31/12/2013
Pertes de change	- 1 205	- 1 752
Intérêts sur participation	- 123	- 135
Effet d'actualisations	- 181	- 176
Instruments dérivés		
Autres	- 14	- 8
Total	**- 1 523**	**- 2 071**

31- IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

31.1 CHARGE D'IMPÔT

	31/12/2014	31/12/2013
Impôt sur les sociétés	- 15 856	- 11 933
Impôt différé	2 572	3 025
Total	**- 13 284**	**- 8 908**

La société mère Groupe Guillin, détenant à plus de 95 % ses filiales françaises : Dynaplast, Guillin Emballages, Socamel Technologies et Rescaset Concept, a opté pour le régime de l'intégration fiscale. L'intégration fiscale a permis de réduire l'impôt exigible de 161 K€ en 2014 et de 123 K€ en 2013.

31.2 RECONCILIATION ENTRE LE TAUX MOYEN DU GROUPE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	31/12/2014		31/12/2013	
Résultat net consolidé avant impôt	**44 675**		**33 623**	
Impôt théorique	**- 14 847**	**- 33,2 %**	**- 10 959**	**- 32,6 %**
Carry back en Angleterre			- 146	- 0,4 %
Déficits fiscaux antérieurs utilisés Espagne et Pologne	1 138	2,5 %	572	1,7 %
Différences de base (IRAP en Italie)	- 334	- 0,7 %	52	0,2 %
Land lord en Angleterre	- 491	- 1,1 %	- 543	- 1,6 %
Activation déficit non reconnus antérieurement en Espagne [1]	1 556	3,5 %	1 805	5,4 %
Crédits d'impôts en France	420	0,9 %	277	0,8 %
Différences permanentes	- 234	- 0,5 %	34	0,1 %
Contrôle fiscal Italie	- 300	- 0,7 %		
Contribution sur dividendes	- 192	- 0,4 %		
Impôt effectif	**-13 284**	**- 29,7 %**	**- 8 908**	**- 26,5 %**
Résultat net	**31 391**		**24 715**	

[1] La totalité des déficits restants a été activée pour la filiale Veripack Embalajes au 31 décembre 2014. Le montant non activé était de 9,1 M€ au 31 décembre 2013.

31.3 ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

	31/12/2014					31/12/2013	
	Actif	Passif	Résultat	Capitaux propres [1]	Écarts conversion	Actif	Passif
Avantages au personnel	1 311		- 407	151		1 567	
Décalages temporels liés aux fiscalités locales	4 870	258	1 329		20	3 665	402
Elimination des marges internes sur cessions stocks	742		145			596	
Elimination des marges internes sur cessions immobilisations		- 7	1				- 8
Immobilisations et amortissements	89	12 635	52		12	95	12 706
Instruments financiers	190	59	- 11	- 150	- 1	368	75
Contrats de location financement	13				1	13	
Provisions réglementées		678					678
Elimination des provisions internes	306	232	5		- 1	332	263
Activation de déficits	1 764		494			1 270	
Autres	964		964				
Total	**10 249**	**13 855**	**2 572**	**1**	**31**	**7 906**	**14 116**

[1] Impôt différé relatif aux écarts actuariels sur les engagements envers le personnel et aux instruments financiers comptabilisés en autres éléments du résultat global.

32- SECTEURS OPÉRATIONNELS

32.1 INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Produits et résultats sectoriels	Secteur Emballage		Secteur Matériel		Holding et éliminations		Total Groupe	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Produits des activités ordinaires externes	460 017	438 624	37 152	34 322	4	7	497 173	472 953
Produits des activités ordinaires internes	89	64	7	15	- 96	- 79		
Produits des activités ordinaires	**460 106**	**438 688**	**37 159**	**34 337**	**- 92**	**- 72**	**497 173**	**472 953**
Dotations aux amortissements	- 21 478	- 22 514	- 1 026	- 964	- 1 778	- 1 704	- 24 282	- 25 182
Pertes de valeur nettes	6	- 6					6	- 6
Résultat opérationnel	43 186	29 295	3 399	2 536	- 72	5 757	46 513	37 588
Coût de l'endettement financier net	- 595	- 418	- 3	- 3	- 1 709	- 2 419	- 2 307	- 2 840
Quote-part dans les résultats des participations associées					105	56	105	56
Impôts sur les résultats	- 11 808	- 7 068	- 1 050	- 787	- 426	- 1 053	- 13 284	- 8 908
Résultat net	31 061	20 854	2 384	1 689	-2 054	2 172	31 391	24 715
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	64 544	50 180	3 826	3 182	8 345	7 392	76 715	60 754
Actifs sectoriels	348 474	328 784	19 701	21 239	50 989	44 847	419 164	394 870
Passifs sectoriels	118 790	114 027	8 273	9 168	9 182	2 769	136 245	125 964
Investissements industriels	31 206	21 107	683	809	7 126	523	39 015	22 439
Effectif moyen (intérimaires et saisonniers inclus)	1 870	1 831	199	191	37	36	2 106	2 058

32.2 INFORMATION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le produit des activités ordinaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients.
Quant aux actifs et investissements, ils sont repris en fonction de la situation géographique des sociétés du Groupe.

Autres informations	France		Royaume-Uni		Italie		Autres		Total Groupe	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Produits des activités ordinaires	190 334	185 327	93 058	88 497	56 328	56 926	157 453	142 203	**497 173**	**472 953**
Actifs sectoriels	211 873	198 689	81 336	73 206	53 928	53 924	72 027	69 051	**419 164**	**394 870**
Investissements industriels	24 760	9 203	6 648	7 266	2 725	3 160	4 882	2 810	**39 015**	**22 439**

32.3 RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS

Actif	31/12/2014	31/12/2013
Goodwill	54 169	52 857
Autres immobilisations incorporelles	801	695
Immobilisations corporelles	188 240	172 732
Autres actifs financiers non courants	296	288
Stocks et en-cours	68 986	67 125
Créances clients	99 489	95 912
Autres créances et actifs courants	7 183	5 261
Actifs sectoriels	**419 164**	**394 870**
Participations dans les entreprises associées	1 279	1 225
Impôts différés actif	10 249	7 906
Créance d'impôt sociétés	551	689
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 564	30 966
Total actif	**463 807**	**435 656**

Passif	31/12/2014	31/12/2013
Autres provisions non courantes	12 167	6 048
Provisions pour retraite et autres avantages à long terme	10 338	10 937
Provisions courantes	1 583	917
Dettes fournisseurs	71 485	74 333
Autres dettes et passifs courants	40 672	33 729
Passifs sectoriels	**136 245**	**125 964**
Capitaux propres - Attribuables au Groupe	226 184	195 816
Intérêts ne conférant pas le contrôle	15	15
Emprunts et dettes financières long terme	58 794	71 045
Emprunts et dettes financières court terme	27 302	27 435
Impôts différés passif	13 855	14 116
Dettes d'impôt sociétés	1 412	1 265
Total des capitaux propres et des passifs	**463 807**	**435 656**

33- RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.
Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

	31/12/2014	31/12/2013
Résultat part du Groupe en euros	31 389 142	24 713 559
Nombre d'actions total	1 852 875	1 852 875
Moyenne pondérée des actions propres acquises	- 4 931	- 5 847
Moyenne pondérée des actions	1 847 944	1 847 028
Résultat par action	**16,99**	**13,38**

En l'absence d'actions potentiellement dilutives, le résultat dilué par action est identique au résultat par action.

34- PARTIES LIÉES

34.1 TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Ces transactions concernent les relations avec la société Form'Plast, dont les comptes sont mis en équivalence.

FORM'PLAST	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires		
Clients		
Achats de négoce	636	557
Fournisseurs	64	39
Stocks de négoce	85	47

34.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2014 aux organes de direction du Groupe Guillin en raison de leur fonction dans les sociétés contrôlées, s'élèvent à 0,6 M€ net de charges et d'impôts, pour un montant de 0,5 M€ en 2013.

34.3 OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2014, au titre de dividendes, la somme de 2 377 K€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château, sociétés holding patrimoniales, et à la Famille Guillin.

35- TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

35.1 IMPÔTS NETS VERSÉS

	31/12/2014	31/12/2013
Paiements d'impôts sociétés	- 13 861	- 15 808
Remboursements d'impôts sociétés	355	191
Impôts nets versés	**- 13 506**	**- 15 617**

35.2 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS

	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux amortissements	- 24 282	- 25 182
Reprise perte de valeur des immobilisations	6	3
Perte de valeur des immobilisations		- 10
Total	**- 24 276**	**- 25 189**

35.3 RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE

	31/12/2014	31/12/2013
Banques créditrices [1]	- 2 237	- 2 786
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 564	30 966
Total	**30 327**	**28 180**

[1] Compris dans les emprunts et dettes financières court terme.

35.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES CALCULÉS

	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux provisions pour retraite et autres avantages à long terme	474	233
Reprises de provisions utilisées	- 1 519	- 905
Reprises de la provision DIF non utilisée	- 1 413	
Autres charges opérationnelles	6 800	
Variation de la participation des salariés	172	- 595
Total	**4 514**	**- 1 267**

36- ENGAGEMENTS DU GROUPE HORS BILAN

36.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Type	Biens donnés en garantie	31/12/2014	31/12/2013
Hypothèque	Bâtiments	20 555	24 594
Nantissement	Titres	25 704	34 271
Fidéjussion			3
Cautions bancaires		2 344	2 255

36.2 ENGAGEMENTS REÇUS

Type	31/12/2014	31/12/2013
Cautions bancaires	2 251	2 251

36.3 LOCATIONS SIMPLES D'ACTIF

Il s'agit essentiellement de la location des véhicules sur une courte durée, en moyenne 18 mois, et des locations de bâtiments. Le montant des loyers passé en charges figure dans le tableau ci-après.

	31/12/2014	31/12/2013
Charge de l'exercice	- 2 636	- 2 172

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

	31/12/2014	31/12/2013
A moins d'un an	1 006	1 010
Entre un et 5 ans	1 632	2 463
A plus de 5 ans	879	185
Total	**3 517**	**3 658**

36.4 LOCATIONS FINANCEMENTS

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location financement sont les suivants :

	31/12/2014	31/12/2013
A moins d'un an	631	528
Entre un et 5 ans	1 331	1 309
A plus de 5 ans		
Total	**1 962**	**1 837**

37- PASSIFS EVENTUELS

Néant.

38- EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

COMPTES SOCIAUX

1 Bilan de la société-mère

ACTIF (En milliers d'euros)		31/12/2014			31/12/2013
		Brut	Amortissements	Net	Net
Actif immobilisé					
Concessions, brevets et droits similaires	Note 3	3 617	3 068	549	540
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	Note 3				12
Terrains	Note 3	8 954		8 954	7 466
Constructions	Note 3	22 325	3 183	19 142	14 433
Autres immobilisations corporelles	Note 3	1 738	1 006	732	697
Participations	Note 4	160 011	8 000	152 011	151 711
Autres immobilisations financières	Note 4	133		133	133
Total de l'actif immobilisé		**196 778**	**15 258**	**181 521**	**174 991**
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	Note 5	1 085		1 085	1 803
Autres créances	Note 5	19 503		19 503	18 620
Valeurs mobilières de placement	Note 6	194		194	148
Disponibilités		22 152		22 152	19 868
Charges constatées d'avance	Note 7	241		241	244
Total de l'actif circulant		**43 175**		**43 175**	**40 682**
Ecarts de conversion actif		2 038		2 038	1 026
Total actif		**241 992**	**15 258**	**226 734**	**216 699**

PASSIF (En milliers d'euros)		31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres			
Capital social	Note 8	11 488	11 488
Primes d'émission, de fusion, d'apport		9 873	9 873
Réserve légale		1 260	1 260
Réserves règlementées			
Autres réserves		97 779	80 949
Report à nouveau		10	12
Résultat de l'exercice		16 872	20 524
Provisions règlementées		60	36
Total des capitaux propres		**137 341**	**124 142**
Provisions pour risques et charges	Note 9		
Provisions pour risques		6 038	1 206
Provisions pour charges			
Total des provisions pour risques et charges		**6 038**	**1 206**
Dettes	Note 10		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		50 125	63 520
Fournisseurs et comptes rattachés		411	456
Dettes fiscales et sociales		2 015	2 216
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		111	92
Autres dettes		30 693	25 068
Produits constatés d'avance			
Total des dettes		**83 355**	**91 352**
Ecarts de conversion passif			
Total passif		**226 734**	**216 699**

2 Résultat de la société-mère

(En milliers d'euros)		31/12/2014 France	Export	Total	31/12/2013 Total
Produits d'exploitation					
Production vendue : Services		6 763	6 183	12 946	12 230
Chiffre d'affaires net	Note 12	6 763	6 183	12 946	12 230
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					
Autres produits				323	350
Total des produits d'exploitation				**13 269**	**12 580**
Charges d'exploitation					
Autres achats et charges externes				1 792	2 032
Impôts, taxes et versements assimilés				480	359
Salaires et traitements	Note 13			2 748	2 565
Charges sociales	Note 13			1 073	1 119
Dotations aux amortissements sur immobilisations				1 198	1 126
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges				34	33
Total des charges d'exploitation				**7 325**	**7 235**
RESULTAT D'EXPLOITATION				**5 943**	**5 345**
Produits financiers					
Produits financiers de participations				18 436	18 109
Autres intérêts et produits assimilés				260	83
Reprises sur provisions et transferts de charges				1 026	1 943
Différence positive de change				827	488
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				128	60
Total des produits financiers				**20 676**	**20 683**
Charges financières					
Dotations financières aux amortissements et provisions				2 038	1 026
Intérêts et charges assimilés				1 712	2 169
Différence négative de change				1 012	786
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				99	26
Total des charges financières				**4 860**	**4 008**
RESULTAT FINANCIER	Note 14			**15 815**	**16 675**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				**21 759**	**22 020**
Produits exceptionnels					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				45	27
Produits exceptionnels sur opérations en capital				5	4
Reprises sur provisions et transferts de charges				187	32
Total des produits exceptionnels				**236**	**64**
Charges exceptionnelles					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				217	22
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					2
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				4 031	194
Total des charges exceptionnelles				**4 248**	**218**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 15			**- 4 012**	**- 154**
Impôts sur les bénéfices	Note 16			- 876	- 1 342
TOTAL DES PRODUITS				**33 305**	**31 985**
TOTAL DES CHARGES				**16 434**	**11 460**
RESULTAT NET				**16 872**	**20 524**

3 Flux de trésorerie de la société-mère

(En milliers d'euros)		31/12/2014	31/12/2013
RÉSULTAT NET		**16 872**	**20 524**
Dotations nettes aux amortissements		1 198	1 126
Dotations nettes aux provisions		4 856	- 756
Plus values ou moins values de cessions		- 5	- 3
Capacite d'autofinancement de l'exercice		**22 921**	**20 892**
Variation des stocks nets de provisions			
Variation des créances clients nettes de provisions		718	- 75
Variation des dettes fournisseurs		- 45	- 59
Variation des autres créances et dettes		- 2 440	44
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		**- 1 767**	**- 89**
Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation		**21 154**	**20 803**
Acquisitions d'immobilisations		- 7 481	- 523
Cessions d'immobilisations		58	4
Investissements nets		**- 7 423**	**- 518**
Investissement net financier		- 300	
Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement		**- 7 723**	**- 518**
Nouveaux emprunts		3 000	2 000
Remboursements emprunts		- 16 326	- 18 602
Dividendes versés		- 3 696	- 3 694
Autres variations		6	
Autres augmentations des capitaux propres			
Variation issue des opérations de financement		**- 17 016**	**- 20 296**
Incidence des écarts de conversion			
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE		**- 3 585**	**- 13**
TRESORERIE à l'ouverture de l'exercice		**13 677**	**13 690**
TRESORERIE à la clôture de l'exercice	Note 22	**10 092**	**13 677**
Variation de trésorerie		- 3 585	- 13

4 Variation des capitaux propres de la société-mère

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Situation au 31/12/2012	**1 852 875**	**11 488**	**9 873**	**65 985**	**13**	**19 916**	**54**	**107 329**
Dotation nette provisions réglementées							- 19	- 19
Affectation du résultat 2012				19 930	- 13	- 19 916		
Dividendes distribués				- 3 705				- 3 705
Dividendes actions propres					12			12
Résultat exercice 2013						20 524		20 524
Situation au 31/12/2013	**1 852 875**	**11 488**	**9 873**	**82 210**	**12**	**20 524**	**35**	**124 141**
Dotation nette provisions réglementées							24	24
Affectation du résultat 2013				20 536	- 12	- 20 524		
Dividendes distribués				- 3 705				- 3 705
Dividendes actions propres					10			10
Résultat exercice 2014						16 872		16 872
Situation au 31/12/2014	**1 852 875**	**11 488**	**9 873**	**99 041**	**10**	**16 872**	**59**	**137 341**

5 Annexe aux comptes de la société-mère

1- ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

La société Guillin Deutschland, filiale à 100 % de la SA Groupe Guillin, a été créée en juillet 2014.

2- PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement n° 2014-03 de l'ANC du 5 juin 2014 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels achetés à des prestataires de services en informatique sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans. Les brevets sont amortis sur une durée de 20 ans.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires comptabilisés en charges.

Les amortissements économiques pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité et des conditions probables d'utilisation des biens :

- constructions : 30 ans
- agencements et aménagements : 10 ans
- matériel industriel et moules : 2 à 10 ans
- matériel de transport : 4 à 5 ans
- matériel de bureau : 10 ans
- matériel informatique : 2 à 5 ans.

Certains matériels font l'objet d'un amortissement dégressif. Le complément par rapport à l'amortissement linéaire est traité comme dérogatoire ; il est comptabilisé en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

2.3 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont valorisés au coût historique d'acquisition hors frais accessoires comptabilisés en charges. A la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

2.4 ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont comptabilisées en titres immobilisés, à l'exception de celles détenues dans le cadre du contrat de liquidité qui figurent en valeurs mobilières de placement. Les excédents du contrat de liquidité destinés aux opérations de régularisation des cours sont comptabilisés dans le compte "Disponibilités".

2.5 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, pour tenir compte des risques de non recouvrement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises sont enregistrées aux cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours du 31 décembre, à l'exception de celles ayant fait l'objet d'une couverture, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation étant portés en écart de conversion. Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions, excepté pour les pertes compensées par des gains potentiels dans une même devise. Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur des disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.7 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, calculée par catégorie de titres, est inférieure à la valeur comptable.

2.8 DISPONIBILITÉS

Les disponibilités en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'année. Les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

2.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour Groupe Guillin une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future.
Les provisions pour risques relatifs aux filiales sont évaluées en fonction de leur situation nette négative.

2.10 INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

L'ensemble des engagements sociaux et de retraite est compris dans les engagements hors bilan. Ils correspondent aux indemnités, charges sociales comprises, qui seraient allouées au personnel à l'âge de 62 ans pour les non cadres et de 67 ans pour les cadres, compte tenu du taux de rotation et de la probabilité de présence. Le calcul a fait l'objet d'une actualisation au taux de 1,50 % et d'une revalorisation salariale de 1,50 % pour les non cadres et de 1,50 % pour les cadres. Il intègre un taux de charges sociales de 46 %.

2.11 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La Société a procédé à des garanties de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette. Elle se couvre, également, pour des risques de changes liés aux variations monétaires. A ce titre, les résultats dégagés sur les couvertures de taux et de changes sont comptabilisés en résultat financier.

2.12 CHARGES DE PERSONNEL

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. Compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité nécessaires à l'obtention du CICE, ce dernier n'a pas été pris en compte pour les éléments de rémunération différés à long terme. Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel. L'impact de la prise en compte du CICE sur le compte de résultat est, une diminution des charges de personnel de 39 K€.

2.13 DISTINCTION ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2.14 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie, dont la variation est analysée dans le tableau de flux de trésorerie, prend en compte, outre les soldes bancaires créditeurs, les disponibilités et les valeurs mobilières de placement, les avances nettes de trésorerie aux filiales.

Les montants figurants dans les notes qui suivent sont indiqués en milliers d'euros.

3- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

3.1 MOUVEMENTS SUR LES IMMOBILISATIONS

Rubriques	Valeur brute au 01/01/2014	Acquisitions	Virements poste à poste	Cessions	Valeur brute au 31/12/2014
Logiciels	2 777	302	12		3 092
Brevets	525				525
Terrains	7 466	1 488			8 954
Constructions	16 979	5 346			22 325
Autres immobilisations corporelles	1 481	344		87	1 738
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes	12		- 12		
Total	**29 241**	**7 481**		**87**	**36 635**

3.2 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Rubriques	Au 01/01/2014	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2014
Logiciels	2 407	279		2 686
Brevets	356	27		383
Constructions	2 546	637		3 183
Autres immobilisations corporelles	784	256	- 33	1 006
Total	**6 093**	**1 198**	**- 33**	**7 258**

4- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

4.1 PARTICIPATIONS

Rubriques	Au 01/01/2014	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2014
Valeurs brutes	159 711	300		160 011
Provisions	8 000			8 000
Valeurs nettes	**151 711**	**300**		**152 011**

Les participations sont détaillées à la note 20.

4.2 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Rubriques	Au 01/01/2014	Augmentations	Diminutions	Annulations	Au 31/12/2014
Titres immobilisés	133				133
Autres créances immobilisées					
Autres immobilisations financières					
Valeurs brutes	133				133
Provisions					
Valeurs nettes	**133**				**133**

Les titres immobilisés sont constitués de 3 413 actions propres. Leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice s'élève à 133 K€.

5- CRÉANCES

La répartition des créances selon leurs échéances, les créances concernant les entreprises liées et les produits à recevoir, sont présentés dans le tableau ci-après :

Rubriques	Montant brut au bilan	Effets à encaisser	Entreprises liées	Produits à recevoir	Montant à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	1 085		1 085	663	
Autres créances	19 503		17 862	1 642	

6- VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2014, il s'agit uniquement des actions propres du contrat de liquidité.

7- CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement des frais généraux.

8- CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 1 852 875 actions d'une valeur nominale de 6,20 €.

9- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre, les mouvements affectant les provisions pour risques et charges sont les suivants.

			Reprise de l'exercice		
	Solde à l'ouverture	Dotation de l'exercice	Montant utilisé	Montant non utilisé	Solde à la clôture
Résultat exceptionnel : litiges prud'hommes					
Divers		180			180
Résultat financier : perte de change	1 943	1 026	- 1 943		1 026
Au 31/12/2013	**1 943**	**1 206**	**- 1 943**		**1 206**
Résultat exceptionnel : litiges prud'hommes					
Divers [1]	180	4 000	- 180		4 000
Résultat financier : perte de change	1 026	2 038	- 1 026		2 038
Au 31/12/2014	**1 206**	**6 038**	**- 1 206**		**6 038**

[1] Des provisions ont été comptabilisées sur l'exercice 2014 pour couvrir les risques attachés aux procédures en cours.

10- DETTES

La répartition des dettes selon leurs échéances, le détail des effets à payer, les dettes concernant les entreprises liées et les charges à payer, sont présentés dans le tableau ci-après :

Dettes	Brut	Effets à payer	Entreprises liées	Charges à payer	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts [1] et dettes auprès des établissements de crédit [2]	50 119			114	17 155	31 821	1 143
Dettes fournisseurs et comptes rattachés [3]	411			278	411		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés [3]	111				111		
Dettes fiscales et sociales	2 015			862	2 015		
Autres dettes	30 693		30 246	203	30 693		

[1] Emprunts souscrits en cours d'exercice 3 000 K€
[1] Emprunts remboursés en cours d'exercice 16 326 K€
[2] Dont : à 2 ans maximum à l'origine 144 K€
à plus de 2 ans à l'origine 49 975 K€
[3] Dont : factures non parvenues 278 K€
et échéances à moins de 60 jours 243 K€

Covenants : selon les termes des contrats d'emprunts souscrits le 9 avril 2010 et modifiés à effet du 31 décembre 2013, Groupe Guillin doit respecter au 31 décembre de chaque année jusqu'à l'échéance des contrats, les ratios financiers suivants :
Dettes financières nettes / EBE retraité ≤ à 2 au 31/12/2014.
Dettes financières nettes / Fonds propres ≤ à 1,05 au 31/12/2014.

Dans le cadre des emprunts souscrits en 2011 et 2012, le Groupe Guillin doit respecter le ratio Dettes financières nettes / EBE (inférieur ou égal à 3 au 31/12/2014).
Au 31 décembre 2014 ces ratios financiers sont respectés.

11- ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

L'impôt payé au titre des charges non déductibles de l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :
Base organique 18 K€
Taux d'imposition 33,33 %
Allégement de la dette future d'impôts 6 K€

12- CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est essentiellement représenté par les redevances perçues auprès des sociétés filiales, et par les loyers.

13- CHARGES DE PERSONNEL

13.1 EFFECTIF

La ventilation par catégorie de l'effectif moyen est présentée dans le tableau ci-après :

Personnel salarié	2014	2013
Cadres	23	22
Administratifs	15	15
Total	**38**	**37**

13.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2014 aux organes de Direction de la SA Groupe Guillin s'élèvent à 0,5 M€ net de charges et d'impôts.

14- RÉSULTAT FINANCIER

Charges financières 4 860 K€
Produits financiers 20 676 K€
dont 18 436 K€ de dividendes versés par les sociétés filiales

15- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

		31/12/2014	31/12/2013
Charges exceptionnelles		**4 248**	**218**
dont	sur opérations de gestion	217	22
	sur opérations en capital		2
	amortissements dérogatoires	31	14
	dépréciations des immobilisations		
	dotations aux provisions pour risques exceptionnels [1]	4 000	180
Produits exceptionnels		**236**	**64**
dont	sur opérations de gestion	45	27
	sur opérations en capital	5	4
	amortissements dérogatoires	7	32
	reprises de provisions pour risques exceptionnels	180	

[1] cf. note 9

16- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

16.1 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT COURANT / EXCEPTIONNEL

31/12/2014	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Avant impôts	21 759	- 4 012
Impôts	- 2 213	1 337
Après impôts	19 546	- 2 674

16.2 IMPÔTS PAR PAYS

	31/12/2014	31/12/2013
Impôt en France	- 310	- 799
Impôt en Angleterre (Land Lord non résident)	- 566	- 543
Total	**- 876**	**- 1 342**

17- ENGAGEMENTS HORS BILAN

17.1 ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

17.2 ENGAGEMENTS DONNÉS

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Types	Biens donnés en garantie	Montant de la dette
Hypothèque	Bâtiments	11 555
Nantissement	Matériels	Néant
Nantissement	Titres	25 704
Caution [1]		2 250

Lettres de confort données à des sociétés filiales : 17 999 K€

[1] Caution donnée suite à la notification de la CNC espagnole d'une amende vis-à-vis d'une filiale.

17.3 AUTRES ENGAGEMENTS

L'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite (y compris charges sociales) s'élève à 372 K€. Aucune provision pour risques et charges n'est comptabilisée à ce titre.

17.4 RISQUES DE TAUX DE CHANGE

La SA Groupe Guillin gère ses risques de taux et de change dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie centralisée. En aucun cas, elle ne prend des risques spéculatifs.
Pour la gestion du risque de taux d'intérêt, le Groupe Guillin utilise les instruments suivants :

Caractéristiques	Montant initial en devises	Montant en cours en devises		Échéance	Valeur de marché en milliers d'euros	
		31/12/2014	31/12/2013		31/12/2014	31/12/2013
Swap prêteur taux fixe / Euribor 3m	45 500 K€	17 905 K€	24 405 K€	2015	- 90	- 444
Swap prêteur taux fixe / Libor 3m	21 000 K£	9 000 K£	12 000 K£	2015	- 140	- 277
Swap prêteur taux fixe / Libor 3m	15 000 K£	6 075 K£	8 225 K£	2015	- 69	- 163
Swap prêteur taux fixe / Euribor 3m	10 000 K€	0 K€	10 000 K€	2014	0	- 82
Swap prêteur taux fixe / Euribor 3m	5 700 K€	4 500 K€	5 100 K€	2015	- 254	- 104
Total					**- 553**	**- 1 070**

18- DÉLAIS DE PAIEMENTS FOURNISSEURS

Conformément à la règlementation en vigueur, vous trouverez ci-dessous la décomposition du solde fournisseur qui s'élève à 522 K€, contre 548 K€ en 2013.

	2014	2013
Factures non parvenues	278	126
Échéances à moins de 60 jours	244	422
Litiges et avoirs à plus de 60 jours	0	0

19- INTÉGRATION FISCALE EN FRANCE

La société Groupe Guillin, détenant à plus de 95 % les sociétés filiales Guillin Emballages, Dynaplast, Rescaset Concept et Socamel Technologies, a opté pour le régime de l'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale pour les sociétés filiales Guillin Emballages, Dynaplast, Rescaset Concept et Socamel Technologies est établie de sorte que la charge d'impôt supportée par les sociétés intégrées soit la même qu'en absence d'intégration. L'économie de trésorerie, réalisée grâce aux déficits, est prise en compte immédiatement dans le résultat des sociétés déficitaires.

- Impôt comptabilisé : 309 717 Euros (charge)
- Impôt théorique : 471 124 Euros (en l'absence d'intégration fiscale)
- Dette d'impôt à la clôture de l'exercice : 348 193 Euros

20- FILIALES ET PARTICIPATIONS – VALEURS MOBILIÈRES

La valeur d'utilité des sociétés reste supérieure à la valeur nette de leurs titres.

Filiales et Participations	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances accordés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales détenues à plus de 50 %										
Guillin Emballages	11 083	39 190	99,99	11 047	11 047			97 764	12 818	8 693
Alphaform	1 236	22 631	99,96	11 412	11 412			59 616	3 225	2 703
Dynaplast	8 641	15 058	99,99	16 140	16 140			51 926	2 983	2 069
Nespak	2 100	14 158	100,00	6 920	6 920	2 008		63 244	1 087	700
Rescaset Concept	800	8 785	100,00	13 351	13 351			46 591	3 303	2 600
Socamel Technologies	5 000	6 420	100,00	28 037	20 037			27 842	1 236	889
Veripack Embalajes	460	13 421	100,00	5 000	5 000	9 005		55 870	6 624	
Guillin Inmobiliaria	3	818	100,00	3	3	1 370		1 164	366	
Guillin Deutschland	300	23	100,00	300	300			754	23	
Anis Opakowania	20 000 (KPLN)	3 211 (KPLN)	99,98	5 367	5 367	5 478		74 221 (KPLN)	1 285 (KPLN)	
Sharp Interpack	7 200 (KGBP)	29 270 (KGBP)	100,00	61 553	61 553			1 813 (KGBP)	1 111 (KGBP)	568 (KGBP)
Filiales détenues à moins de 50 %										
Form'Plast	50	2 487	30,00	750	750			18 573	350	51
Guillin Italia	104	2 429	6,00*	131	131			20 057	636	24
Total Filiales et Participations				**160 011**	**152 011**					
Titres immobilisés										
Actions propres				133	133					
Sicav monétaires										
Valeurs mobilières de placement										
Actions propres				194	194					
Sicav monétaires										
Total Valeurs mobilières				**160 338**	**152 338**					

* Les 94 % restants sont détenus par Guillin Emballages.

21- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2014, au titre de dividendes, la somme de 2 377 K€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château, sociétés holding patrimoniales, et à la famille Guillin.

22- RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DU TABLEAU DES FLUX

	31/12/2014	31/12/2013
Banques créditrices [1]	- 144	- 219
Valeurs mobilières de placements et disponibilités	22 346	20 016
Avances de trésorerie nettes aux filiales	-12 109	- 6 119
Total	**10 092**	**13 676**

[1] Compris dans les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

6 Résultat des 5 derniers exercices en euros

Nature des indications	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
1- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	12 603 825	11 487 825	11 487 825	11 487 825	11 487 825
Nombre des actions ordinaires existantes	2 032 875	1 852 875	1 852 875	1 852 875	1 852 875
2- OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 389 023	11 774 410	12 304 571	12 229 632	12 946 130
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	20 312 571	14 427 056	16 964 136	22 236 322	23 981 605
Impôts sur les bénéfices	83 748	527 514	- 546 986	- 1 341 709	- 876 045
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	21 496 477	10 718 330	19 916 288	20 524 358	16 871 562
Résultats distribués [1]	5 082 188	4 065 750	3 705 750	3 705 750	3 705 750
3 - RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts mais avant dotations aux amortissements et provisions	10,03	8,07	8,86	11,28	12,47
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	10,57	5,78	10,75	11,08	9,11
Dividende distribué à chaque action [1]	2,50	2,00	2,00	2,00	2,00
4 - PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercices	34	36	35	37	38
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 553 484	2 670 225	2 500 078	2 565 091	2 747 855
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	955 298	1 045 775	1 010 414	1 119 278	1 068 409

[1] Année de paiement

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

1 Ordre du jour

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, incluant le rapport de gestion du Groupe consolidé,
- Rapport spécial du conseil sur les attributions gratuites d'actions et sur les options de souscription,
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Approbation des comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2014, et des rapports qui les concernent, quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer au conseil d'administration,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-40-1 du Code de commerce,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat de deux administrateurs,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Division du nominal des actions par dix pour le ramener de 6,20 € à 0,62 € et augmentation subséquente du nombre d'actions composant le capital social de la Société ; modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société relatif au capital social,
- Modification de l'article 19 des statuts de la Société (augmentation de l'âge maximum du Président du conseil d'administration),
- Modification de l'article 25 des statuts de la Société (mise en conformité avec les dispositions de l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 relative à la procédure de contrôle des conventions règlementées),
- Modification de l'article 32 des statuts de la Société (mise en conformité avec les dispositions du décret n°2014-1466 du 8 décembre 2014 modifiant les modalités d'inscription des actionnaires habilités à participer aux assemblées générales),
- Pouvoirs pour formalités.

2 Projets de résolutions

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes sociaux

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés qui font ressortir un bénéfice de 16 871 561,79 euros.
L'assemblée générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Elle approuve enfin le montant global s'élevant à 25 478 euros des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et dont l'incidence fiscale, au plan de cet impôt lui-même a représenté 8 772 euros.

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

Deuxième résolution

Affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de 16 871 561,79 euros de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de distribution de dividendes, pour : 7 040 925,00 €
- après prélèvement du report à nouveau pour : 10 024,00 €
- le solde, soit : 9 840 660,79 €
  étant affecté à la réserve ordinaire.

Par conséquent, le dividende par action est fixé à 3,80 €.

Les dividendes versés à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.
L'assemblée reconnaît avoir été informée que, à la suite de l'adoption de la Loi de Finances pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, dont le taux est fixé à 21% à compter du 1er janvier 2013.

Ces dividendes seront payés en principe le 26 juin 2015.

L'assemblée générale décide, compte tenu de la détention par la Société d'une partie de ses propres actions, que le dividende revenant aux actions auto-détenues, et non versé de ce fait, sera affecté au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	dividendes en €	autres revenus distribués	
31/12/2013	2,00	NÉANT	NÉANT
31/12/2012	2,00	NÉANT	NÉANT
31/12/2011	2,00	NÉANT	NÉANT

Troisième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 31 390 925,80 euros (dont part de Groupe Guillin : 31 389 142,08 euros).

Quatrième résolution

Jetons de présence

L'assemblée générale fixe à la somme de 34 000 euros (trente quatre mille euros) le montant global annuel des jetons de présence à allouer au conseil d'administration au titre de l'exercice 2014.

Cette décision applicable à l'exercice antérieur sera maintenue jusqu'à décision contraire.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-45 du Code de commerce, il appartient au conseil d'administration de répartir le montant global annuel des jetons de présence entre ses membres.

Cinquième résolution

Conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce

Après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, l'assemblée générale prend acte des termes de ce rapport et approuve la convention qui s'y rapporte.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bertrand Guillin

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Bertrand Guillin, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale tenue dans l'année 2021 qui statuera sur les comptes du dernier exercice clos.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Jeannine Huot-Marchand

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Jeannine Huot-Marchand, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale tenue dans l'année 2021 qui statuera sur les comptes du dernier exercice clos.

Huitième résolution

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du descriptif du programme de rachat d'actions proposé, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 1 852 875 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.
Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 6 juin 2014 dans sa treizième résolution.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance interne et/ou externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions sous conditions à fixer par le conseil d'administration,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation en vigueur.
La Société n'entend pas recourir à des produits dérivés ou mécanismes optionnels.
Le prix maximum d'achat est fixé à 300 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération). Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 55 586 100 euros.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Neuvième résolution

Division du nominal des actions par dix pour le ramener de 6,20 € à 0,62 € et augmentation subséquente du nombre d'actions composant le capital social de la Société ; modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société relatif au capital social

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, approuve le projet de division de la valeur nominale des actions composant le capital social de la Société, pour la réduire à 0,62 euro par action à effet au 1er juillet 2015.

Le capital social de la Société demeurant inchangé (11 487 825 €), l'assemblée générale approuve le projet d'augmentation subséquente du nombre d'actions composant le capital social de la Société pour le porter de 1 852 875 actions à 18 528 750 actions.

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier, à effet au 1er juillet 2015, l'article 6 des statuts de la Société en y ajoutant le paragraphe « V. Division de la valeur nominale des actions et augmentation subséquente du nombre d'actions composant le capital social », et en modifiant la fin de l'article comme suit :

Ancienne rédaction :

« ARTICLE 6 – FORMATION DU CAPITAL – CAPITAL SOCIAL
[….]
IV. Réduction de capital

Par décision du conseil d'administration du 16 mai 2011, il a été annulé cent quatre vingt mille (180.000) actions auto-détenues dans le cadre des dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce.

Le capital social est fixé à ONZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE HUIT CENT VINGT CINQ euros (11.487.825).

Il est divisé en UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE QUINZE (1.852.875) actions d'une seule catégorie de 6,20 euros chacune de valeur nominale. »

Nouvelle rédaction :

« ARTICLE 6 – FORMATION DU CAPITAL – CAPITAL SOCIAL
[…]

IV. Réduction de capital

Par décision du conseil d'administration du 16 mai 2011, il a été annulé cent quatre vingt mille (180.000) actions auto-détenues dans le cadre des dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce.

V. Division de la valeur nominale des actions et augmentation subséquente du nombre d'actions composant le capital social

Le capital social est fixé à ONZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE HUIT CENT VINGT CINQ euros (11.487.825).

Il est divisé, à effet au 1er juillet 2015, en DIX HUIT MILLIONS CINQ CENT VINGT HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE (18 528 750) actions d'une seule catégorie de 0,62 euro chacune de valeur nominale. »

Dixième résolution

Modification de l'article 19 des statuts de la Société (augmentation de l'âge maximum du Président du conseil d'administration)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'alinéa 1 de l'« ARTICLE 19 - PRESIDENCE DU CONSEIL - SECRETARIAT DU CONSEIL » des statuts, en vue de porter la limite d'âge du Président du Conseil, actuellement fixée par les statuts à 70 ans, à 75 ans. En conséquence le premier alinéa de l'article 19 des statuts anciennement libellé comme suit : « Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 70 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office ».

devient :

Nouvelle rédaction :

« Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée

qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 75 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office ».

Onzième résolution

Modification de l'article 25 des statuts de la Société (mise en conformité avec les dispositions de l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 relative à la procédure de contrôle des conventions règlementées)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de mettre en conformité les statuts de la Société avec les dispositions de l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 publiée au Journal Officiel le 2 août 2014, entrée en vigueur le 3 août 2014, apportant des modifications substantielles à la procédure de contrôle des conventions règlementées dans les Sociétés Anonymes, et de modifier ainsi l'intitulé et l'alinéa 1 de l'« ARTICLE 25 - CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET UN DIRIGEANT, UN ADMINISTRATEUR OU UN ACTIONNAIRE » des statuts comme suit :

Ancienne rédaction :

« ARTICLE 25 - CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET UN DIRIGEANT, UN ADMINISTRATEUR OU UN ACTIONNAIRE
Toute convention intervenant entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, ainsi que tout engagement pris au bénéfice de ses président, directeurs généraux ou directeurs généraux délégués par la société elle-même et par toute société contrôlée ou qui la contrôle au sens des II et III de l'article L 233-16 du Code de commerce, et correspondant à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, doit être soumise à la procédure d'autorisation, de vérification et d'approbation prévue par le Code de commerce. Il en est de même des conventions auxquelles l'une de ces personnes est indirectement intéressée ou dans lesquelles elle traite avec la société par personne interposée. Sont également soumises à cette procédure les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise. »

devient :

Nouvelle rédaction :

« ARTICLE 25 - CONVENTIONS REGLEMENTEES ET AUTRES CONVENTIONS

Toute convention qui revêt un caractère réglementé doit faire l'objet d'une autorisation préalable. Cette autorisation préalable est donnée par le Conseil d'Administration qui doit motiver son autorisation en justifiant de l'intérêt de la convention pour la société notamment en précisant les conditions financières qui y sont attachées.

Le Conseil d'Administration doit examiner, chaque année, les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice et communiquer lesdites conventions au commissaire aux comptes. Le Conseil peut toutefois décider de ne pas appliquer cet examen aux conventions autorisées avant le 2 août 2014 et conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre.

Par ailleurs doivent être mentionnées dans le rapport de gestion les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société, et d'autre part une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital. Les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'ont cependant pas à être mentionnées.

La procédure d'autorisation des conventions règlementées n'est pas applicable aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre. »

Douzième résolution

Modification de l'article 32 des statuts de la Société (mise en conformité avec les dispositions du décret n°2014-1466 du 8 décembre 2014 modifiant les modalités d'inscription des actionnaires habilités à participer aux assemblées générales)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de mettre en conformité les statuts de la Société avec les dispositions du décret n°2014-1466 du 8 décembre 2014 publié au Journal Officiel le 10 décembre 2014 modifiant, notamment, à compter du 1er janvier 2015, les modalités d'inscription des actionnaires habilités à participer aux assemblées générales, et de modifier en conséquence les alinéas 7 et 8 de l' « ARTICLE 32 – ADMISSION AUX ASSEMBLEES – REPRESENTATION DES ACTIONNAIRES – VOTE PAR CORRESPONDANCE » des statuts comme suit :

Ancienne rédaction :

« Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé ci-dessus dans les comptes de

titres nominatifs tenus par la société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la règlementation en vigueur au plus tard à 15 heures, heure de Paris, la veille de l'assemblée.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. »

devient

Nouvelle rédaction :

« Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription en compte de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la règlementation en vigueur au plus tard à 15 heures, heure de paris, la veille de l'assemblée.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. »

Treizième résolution
Formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'assemblée générale, les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 10 juin 2015 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'assemblée, cette attestation de participation doit être transmise au siège social de la Société Groupe Guillin, Zone Industrielle, Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny, 25290 Ornans, en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

a) donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce ; ou
b) adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ; ou
c) voter par correspondance.

Au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera mis en ligne sur le site de la Société, et sera disponible sur demande écrite adressée au siège social de la Société.

A compter de la convocation, les actionnaires pourront demander par écrit au siège social de la Société de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que la Société le reçoive au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée. Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation au siège social de la Société par voie électronique à l'adresse suivante :
srichard@groupeguillin.fr.

La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.
Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions nécessaires doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique

à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr, au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de l'Avis préalable, soit le 14 mai 2015.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être motivées.

Une attestation d'inscription en compte devra également être jointe à ces demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour afin de justifier, à la date de la demande, de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée conformément aux dispositions de l'article R.225-71 du Code de commerce. Une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris devra être transmise à la Société. Le texte des projets de résolution présentés par les actionnaires et la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à leur demande seront mis en ligne, sans délai, sur le site de la Société.

Les documents préparatoires à l'assemblée énoncés par l'article R.225-73-1 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la Société au plus tard le vingt et unième jour précédant l'assemblée.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'assemblée conformément notamment aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce sera mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la Société.

À compter de cette date et jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 8 juin 2015, tout actionnaire pourra adresser au Président du conseil d'administration de la Société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Conseil d'Administration

3 Actionnariat - Direction - Contrôle

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

SITUATION AU 19.03.2015. La répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires à plus de 3% du capital	Capital		Droits de vote AGM*		Droits de vote "théoriques"
	Actions	%	Nombre	%	
SC La Brayère [1]	424 254	22,90 %	826 494	26,86 %	826 494
SC L'Atelier [2]	367 403	19,83 %	728 564	23,67 %	728 564
SC Le Château [3]	358 199	19,33 %	710 156	23,08 %	710 156
Famille Guillin [4]	38 437	2,07 %	48 037	1,56 %	48 037
	1 188 293	**64,13 %**	**2 313 251**	**75,17 %**	**2 313 251**
Groupe Guillin	4 581	0,25 %	0	0 %	4 581
Stock Picking France	97 000	5,24 %	190 000	6,17 %	190 000
Amiral Gestion	65 346	3,53 %	65 346	2,12 %	65 346
FCP Echiquier Value	59 049	3,18 %	59 049	1,92 %	59 049
FCP CDC PME Croissance	68 727	3,71 %	68 727	2,24 %	68 727
Public	369 879	19,96 %	380 983	12,38 %	380 983
	664 582	**35,87 %**	**764 105**	**24,83 %**	**768 686**
Total	**1 852 875**	**100,00 %**	**3 077 356**	**100,00 %**	**3 081 937**

* Un droit de vote double est attribué aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis 4 ans au nom du même actionnaire (article 34 des statuts).

[1] [2] [3] [4] SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et Famille Guillin agissent de concert.

ADMINISTRATION - DIRECTION - CONTRÔLE

Conseil d'administration	**Principales autres fonctions**
Président : François Guillin	Président des Sociétés Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast, Nespak, Socamel Technologies, Rescaset Concept et Guillin Italia. Gérant des Sociétés Guillin España, Guillin Portugal et Guillin Deutschland. Administrateur des sociétés GPI UK, Socamel UK et Guillin Nederland. "Secretary" des sociétés Sharp Interpack, Sharpak Yate, Sharpak Aylesham et Sharpak Bridgwater. Administrateur Unique des sociétés Veripack Embalajes, Groupe Guillin Inmobiliaria España et Tecnologias Socamel 3000.
Administrateurs	
Sophie Guillin-Frappier	Administrateur des Sociétés Nespak et Guillin Italia. Présidente de la Gérance de la Société Anis Opakowania. Présidente de la société Sharp Interpack. Dirigeant des Sociétés Sharpak Yate, Sharpak Aylesham, Sharpak Bridgwater, Guillin Nederland et Guillin Deutschland.
Bertrand Guillin	Administrateur des Sociétés Nespak, Guillin Italia, et Sharp Interpack.
André Ramousse	Administrateur de la Société Groupe Ramousse.
Christine Guillin	Administrateur des Sociétés Nespak et Guillin Italia. "Secretary" de la société GPI UK.
Jeannine Huot-Marchand	
Direction	
Président du Conseil d'Administration	François Guillin
Directeur Général	Sophie Guillin-Frappier
Directeur Général Délégué	Bertrand Guillin

Contrôle	**Date de nomination ou de renouvellement**	**Date de fin de mandat**
Commissaires aux comptes titulaires :		
MAZARS S.A. 131 Boulevard Bataille de Stalingrad « Le Premium » - 69100 VILLEURBANNE représenté par Mme Christine DUBUS	06/06/2014	AG 2020 (cptes ex. 2019)
KPMG S.A Immeuble Le Palatin, 3 Cours du triangle - 92939 PARIS LA DÉFENSE représenté par M. Alphonse DELAROQUE	06/06/2014	AG 2020 (cptes ex. 2019)
Commissaires aux comptes suppléants :		
KPMG AUDIT ID S.A.S. Immeuble Le Palatin, 3 Cours du triangle, 92939 PARIS LA DÉFENSE Représenté par M. Jean-Paul VELLUTINI	06/06/2014	AG 2020 (cptes ex. 2019)
Monsieur Frédéric MAUREL 131 Boulevard Bataille de Stalingrad « Le Premium » - 69100 VILLEURBANNE	06/06/2014	AG 2020 (cptes ex. 2019)

Responsables de l'information :
- Financière : Charles Maignien - Tél. 03 81 40 23 26
- Juridique : Sylvie Richard - Tél. 03 81 40 23 27

4 Descriptif du programme de rachat d'actions

Soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 12 juin 2015

BILAN DU PRÉCÉDENT PROGRAMME

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 1er juin 2014 au 28 février 2015.

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe et indirecte :	0,24 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2015 :	4 512
Valeur comptable du portefeuille :	309 017,92 €
Valeur de marché du portefeuille :	749 894,40 €

Évolution du cours de l'action	Actions Groupe Guillin	
	Achats	Ventes
Nombre de titres		
contrat de liquidités	21 317	21 489
Total	**21 317**	**21 489**
Cours moyen de la transaction		
contrat de liquidités	144,47	142,58
Total	**144,47**	**142,58**
Montants des flux		
contrat de liquidités	3 079 653,28	3 063 965,03
Total	**3 079 653,28**	**3 063 965,03**

Aucune position ouverte au cours de cette période.
Le nombre de titres détenus de manière directe et indirecte est de 4 512 actions, représentant 0,24 % du capital de la Société, dont :

- 1 099 actions détenues au titre de la régularisation des cours selon un contrat d'animation conclu avec la société de bourse Gilbert Dupont, affectées au compte n° 502 121,
- 3 413 actions détenues en vue de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, affectées au compte n° 277 100.

NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Autorisation du programme :
assemblée générale mixte du 12 juin 2015

Titres concernés : actions

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé :
10 % soit 185 287 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 4 512 (soit 0,24 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 180 775 actions (soit 9,76 % du capital) sauf à céder les titres déjà détenus.

Prix maximum d'achat : 300 euros

Objectifs :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance interne et/ou externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions, sous conditions à fixer par le conseil d'administration,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la règlementation en vigueur.

Durée de programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 12 juin 2015 soit jusqu'au 11 décembre 2016.

RAPPORTS

1 Rapport des Commissaires aux Comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Guillin S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2014 s'établit à 152 011 K€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe 2.3 de la note 2 "Principes, règles et méthodes comptables" de l'annexe.
Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie futurs utilisées, et à revoir les calculs effectués par la société.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et litiges, tels que décrits dans la note 2.9 de l'annexe. Nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre société par leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à La Défense et à Villeurbanne, le 20 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit	Mazars
Alphonse Delaroque	Christine Dubus

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Guillin S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
La valeur des goodwill et autres actifs immobilisés a fait l'objet d'un test de perte de valeur par le groupe selon les modalités décrites dans les notes 2.11, 4 et 5 de l'annexe aux états financiers en utilisant la méthode basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés après impôts. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées.

Comme indiqué dans la note 2.4 des états financiers, le groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant notamment l'évaluation des provisions pour litiges. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 20 avril 2015

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Alphonse Delaroque
Associé

Villeurbanne, le 20 avril 2015

Mazars

Christine Dubus
Associée

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avenant au contrat de crédit revolving

Votre société accorde, jusqu'au 31 décembre 2015 à la société Anis Opakowania, un crédit revolving assorti d'un taux d'intérêt WIBOR 1 mois + 0,5 %. Votre conseil d'administration du 7 janvier 2014 a autorisé la signature de l'avenant n° 3 au contrat de crédit revolving du 7 décembre 2005 entre votre société et la société Anis Opakowania. L'avenant, signé le 7 janvier 2014, a pour objet la conversion en zlotys polonais du prêt en euros et l'augmentation du montant maximum de ce prêt pour le porter à 30 000 000 PLN.

Montant du crédit accordé à la clôture de l'exercice :	5 478 038 euros
Intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice :	167 679 euros

Personne concernée :
Madame Sophie Guillin-Frappier, administrateur et Directeur Général de Groupe Guillin S.A.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Convention de prestation de services - utilisation du logo Groupe Guillin

Les prestations de services rendues par votre société au profit de ses filiales sont rémunérées sur la base d'une redevance fixée en fonction du chiffre d'affaires hors taxes réalisé à l'extérieur du groupe par chacune des sociétés suivantes.

Redevances comptabilisées au titre de l'exercice :	
Guillin Emballages	2 224 877 euros
Alphaform	1 413 812 euros
Dynaplast	970 401 euros

Redevances au titre des marques, modèles et brevets

Votre société concède à ses filiales, par le biais de contrats et de leurs avenants, des licences de marques, brevets et modèles non exclusives, moyennant une redevance annuelle forfaitaire par marque, brevet et modèle dont le montant varie selon l'étendue géographique de la protection.

Redevances comptabilisées au titre de l'exercice :	
Guillin Emballages	55 381 euros
Alphaform	30 201 euros
Dynaplast	40 956 euros

Convention de licence d'utilisation de logos

Votre société concède, par le biais de conventions et de leurs avenants, à ses filiales étrangères le droit non exclusif et non transférable à des tiers d'utiliser les logos de Groupe Guillin. La concession est consentie pour une durée d'un an, renouvelable, moyennant une redevance annuelle fixée en fonction du montant du chiffre d'affaires hors taxe réalisé par les filiales à l'extérieur du groupe.

Redevances comptabilisées au titre de l'exercice :

Anis Opakowania	291 537 euros
Guillin España	98 873 euros
Guillin Italia	252 558 euros
Guillin Portugal	44 107 euros

Bail commercial

La société Guillin Emballages consent à votre société un bail commercial portant sur des locaux à usage de bureaux situés à Ornans (25).

Loyers comptabilisés en charges au titre de l'exercice :

Guillin Emballages	60 000 euros

Bail commercial

Votre société consent à la société Dynaplast un bail commercial portant sur des locaux à usage de stockage situés à Vedène (84).

Dynaplast	74 727 euros
Loyers comptabilisés en produits au titre de l'exercice :	48 065 euros
Taxe foncière facturée au titre de l'exercice :	26 662 euros

Convention de prestations de services

Les prestations de services rendues par votre société (assistance en matière notamment financière et comptable, juridique et fiscale, marketing) au profit de ses filiales sont rémunérées sur la base du coût de revient.

Prestations de services comptabilisées au titre de l'exercice :

Anis Opakowania	5 190 euros
Guillin España	2 152 euros
Guillin Italia	94 663 euros

Coûts engagés au titre du développement de la division fruits et légumes

Votre société prend en charge des coûts engagés par la société Dynaplast dans l'exercice de sa mission de développement de la division fruits et légumes zone « Nord », et ceci depuis le 1er mai 2013.

Les coûts pris en charge par votre société au titre de l'année 2014 s'élèvent à :	24 000 euros

Les personnes concernées par ces conventions sont les suivantes :

	François Guillin	**Christine Guillin**	**Sophie Guillin-Frappier**	**Bertrand Guillin**
GROUPE GUILLIN SA	Président du Conseil d'Administration	Administrateur	Administrateur et Directeur Général	Administrateur et Directeur Général Délégué
Guillin Emballages SAS	Président			
Alphaform SAS	Président			
Dynaplast SAS	Président			
Anis Opakowania			Présidente de la Gérance	
Guillin España	Gérant			
Guillin Portugal	Gérant			
Guillin Italia	Président	Administrateur	Administrateur	Administrateur

Fait à La Défense et à Villeurbanne, le 20 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Alphonse Delaroque

Mazars
Christine Dubus

GROUPE GUILLIN HOLDING

ZI - BP 97 - 25290 ORNANS - France
Tél. 03 81 40 23 23 • Fax 03 81 62 15 92
www.groupeguillin.com